

En tant que chef de file des politiques d'insertion, j'ai tenu à ce que le département expose ses priorités grâce à ce programme départemental d'insertion (PDI).

Il a vocation à décliner toutes nos orientations en plan d'actions, sur la base d'une démarche concertée et d'éléments diagnostics établis avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce PDI traduit la volonté du département de renouveler son approche et son action, dans un contexte particulièrement mouvant des dynamiques de l'emploi et de réformes annoncées des politiques d'emploi et d'insertion au niveau national.

Le contexte socio-économique a beaucoup changé depuis la crise sanitaire, marqué par une reprise économique certaine mais aussi par une inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et celles des demandeurs d'emploi. Une adaptation de notre offre d'accompagnement est donc indispensable au regard des évolutions et des attentes des publics comme des employeurs, publics et privés.

Quatre projets phares constitueront le socle de notre action, en donnant la priorité aux enjeux suivants :

- le soutien à la mobilité et au logement, qui sont les principaux freins à la reprise d'emploi, en particulier dans les territoires ruraux du nord du département ;
- l'accompagnement du retour à l'emploi via les métiers en tension ;
- l'accompagnement renforcé de certains publics, comme les nouveaux entrants et les jeunes de 25 à 35 ans ;
- le renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Le département proposera des réponses, innovera et expérimentera, en poursuivant sa quête d'efficacité au service des missions de service public qui lui sont confiées. Mais l'enjeu du retour à l'activité et à l'emploi est aussi l'affaire de tous : allocataires du RSA, pouvoirs publics et employeurs privés.

Les défis de l'insertion et du retour à l'emploi s'appuient sur la mobilisation et l'implication de tous les acteurs pour œuvrer durant ces cinq années à venir, à la réussite de ce programme ambitieux, en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des Morbihannaises et des Morbihannais éloignés de l'emploi. Vous pouvez compter sur le département comme je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

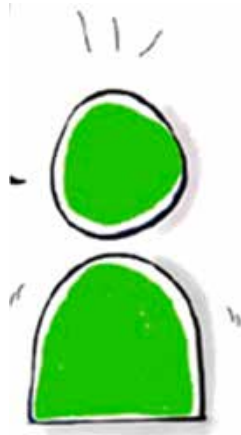


David LAPPARTIENT

Président du Conseil départemental du Morbihan

→ Qui sont les allocataires du RSA ?

4 allocataires /10
sont allocataires
du RSA
depuis + de 4 ans



9 allocataires /10
vivent seules
(avec ou sans enfant)

1 allocataire /10
est travailleur
indépendant

4 allocataires /10
ont entre 25 et 39 ans

EN CHIFFRES



→ Combien sont-ils ?

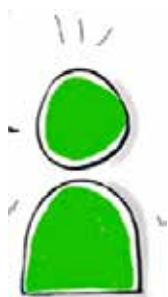
12 669
foyers allocataires du RSA
au 31 décembre 2022.
Soit environ 13079
allocataires 52.4% de
femmes contre 47.6%
d'hommes



494 €
est le montant
moyen du RSA
versé par mois

→ Par qui sont-ils accompagnés ?

1/3
des allocataires du RSA
sont accompagnés par **Pôle Emploi**



2/3
des allocataires du RSA
sont accompagnés par **le département
et/ou ses partenaires**



NB : toutes les données relatives aux principales caractéristiques des Morbihannais allocataires du RSA sont issues des études de la CAF sur les chiffres 2021. Ne sont donc pas pris en compte dans ces statistiques, les allocataires du RSA relevant de la MSA, soit près de 400 personnes en 2021.



LES ENGAGEMENTS

01

CONSTRUIRE
DES RÉPONSES AUX NOUVEAUX BESOINS

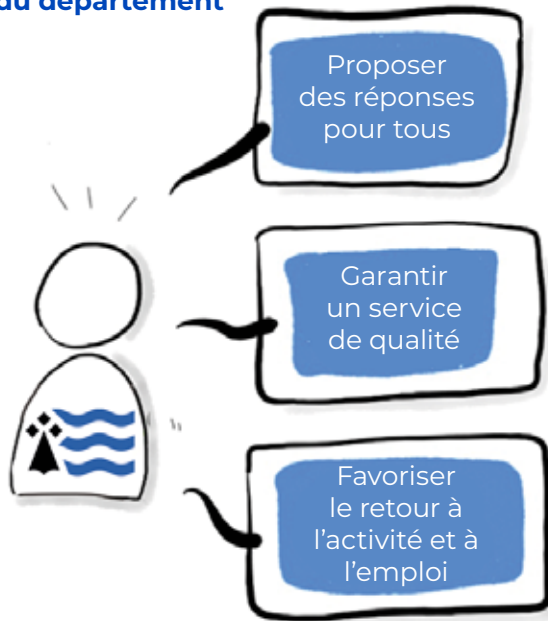
02

AMÉLIORER LES CONDITIONS
DU RETOUR À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

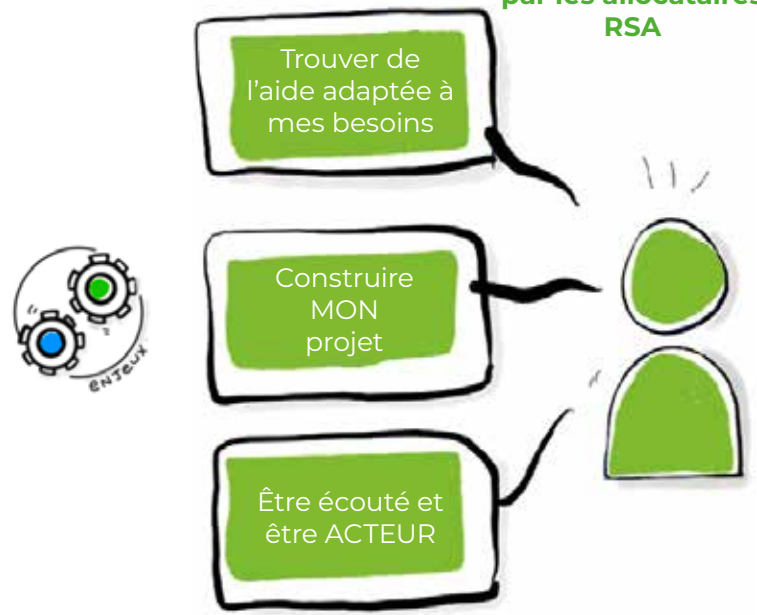
03

MISER
SUR LA QUALITÉ DES PARCOURS

Les objectifs
du département

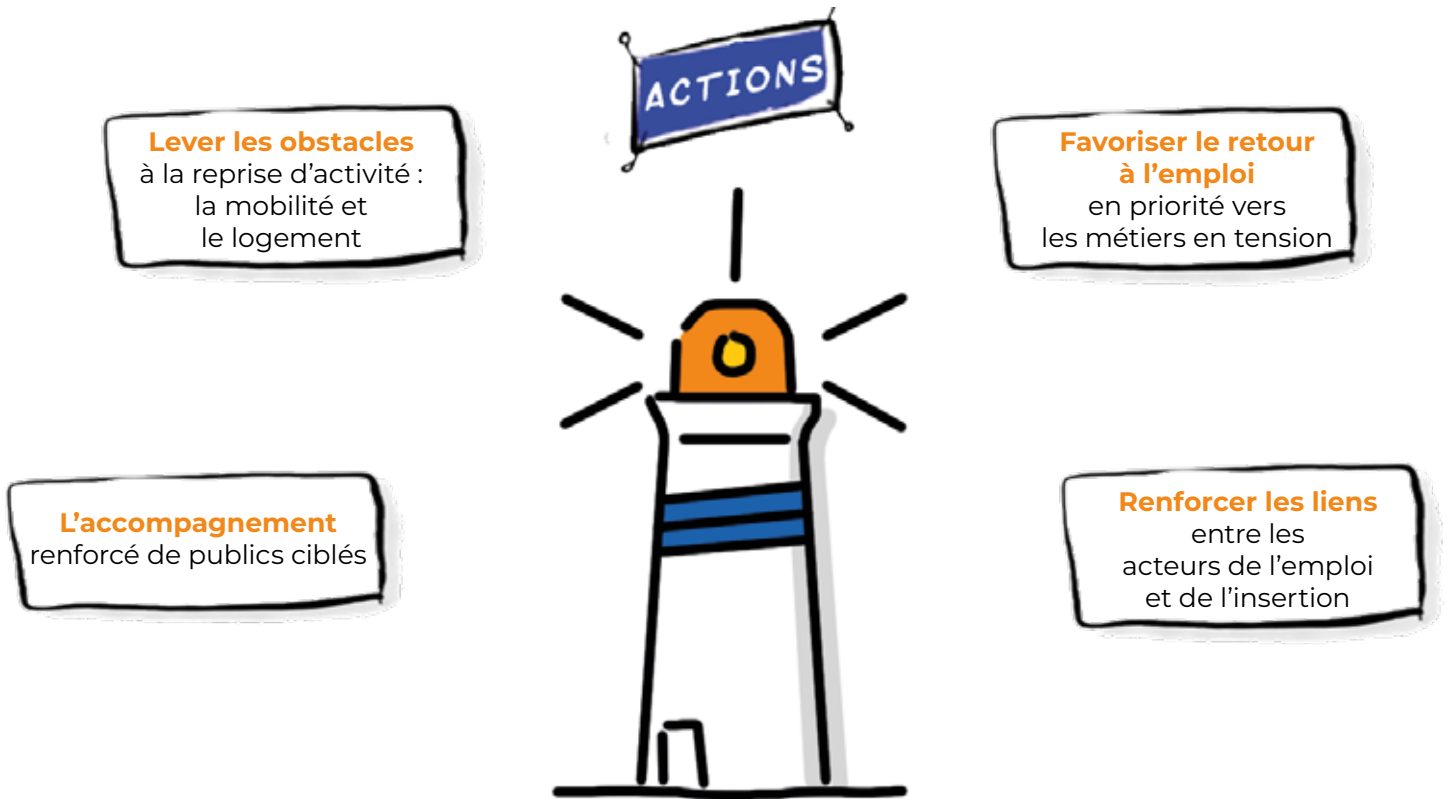


Les besoins exprimés
par les allocataires
RSA

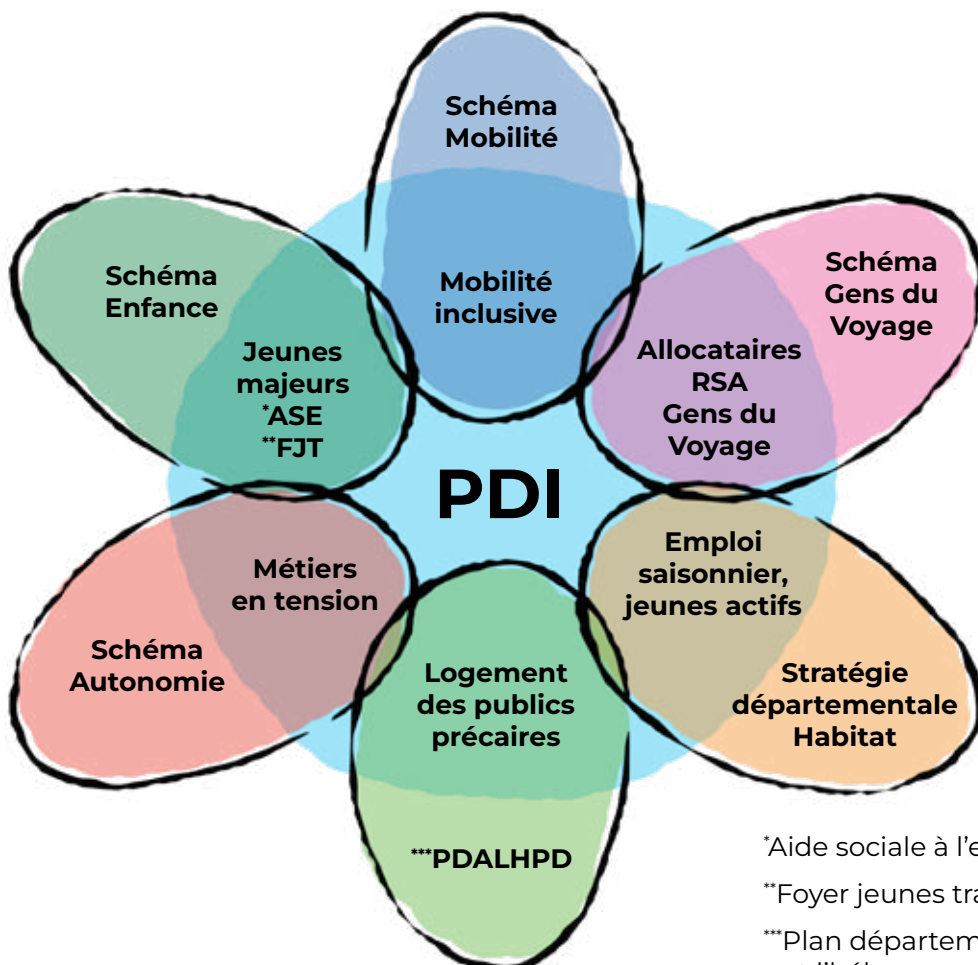


Contrat d'Engagement Réciproque,
basé sur la logique droits/devoirs

→ Des projets phares...



...menés dans une logique de complémentarité



*Aide sociale à l'enfance

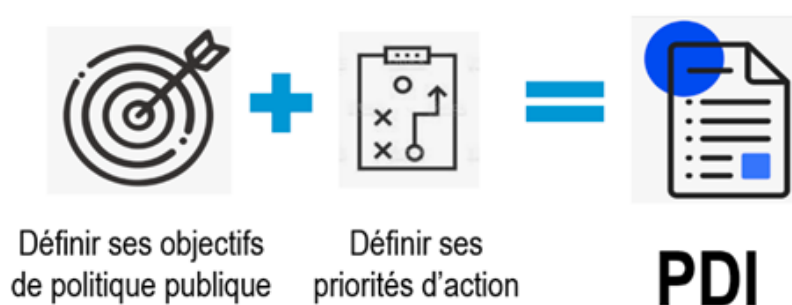
**Foyer jeunes travailleurs

***Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PREAMBULE	9
1. Le revenu de solidarité active (RSA) : un dispositif structurant aujourd’hui questionné	10
2. Les principales caractéristiques des Morbihannais allocataires du RSA	11
3. L’accompagnement des allocataires du RSA selon leur orientation	12
4. Les éléments de diagnostic des dispositifs d’insertion	14
5. Stratégie et orientations	17
6. Gouvernance du PDI	20
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D’INSERTION DU MORBIHAN	21
1. Orientation 1 : Construire des réponses aux nouveaux besoins	22
1.1 Objectif : Favoriser la remobilisation des publics les plus éloignés de la reprise d’activité ou d’emploi	22
1.2 Objectif : Renforcer les outils concourant à la levée des freins à la reprise d’activité ou d’emploi	23
1.3 Objectif : Adapter les accompagnements aux besoins spécifiques de publics cibles	24
2. Orientation 2 : Améliorer les conditions du retour à l’activité et à l’emploi	25
2.1 Objectif : Encourager l’adéquation entre actions d’insertion, l’emploi et l’économie locale	25
2.2 Objectif : Favoriser les liens directs entre l’employeur et l’allocataire	26
2.3 Objectif : Favoriser la montée en compétences par des dispositifs de mise en situation de travail	27
2.4 Objectif : Accompagner et consolider la reprise d’emploi	28
3. Orientation 3 : Miser sur la qualité des parcours	29
3.1 Objectif : Favoriser des parcours plus simples et plus fluides	29
3.2 Objectif : Construire des accompagnements à partir des potentialités des personnes accompagnées	30
3.3 Objectif : Garantir le juste droit et faciliter l’accès aux droits et aux actions d’insertion	31
3.4 Objectif : Renforcer la coopération stratégique entre les partenaires	32
ANNEXES	33
1. Données socio-démographiques sur les allocataires du RSA	33
2. Diagnostic de l’offre d’insertion (2019-2022)	37
3. Diagnostic des chantiers d’insertion 02/2022	41

PREAMBULE

Le Programme départemental d'insertion (PDI) du Conseil départemental du Morbihan traduit, en plan d'actions, ses priorités politiques en matière d'insertion sociale et professionnelle construites sur la base d'éléments de diagnostics travaillés avec l'ensemble des acteurs concernés : personnes accompagnées elles-mêmes, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels du conseil départemental. Il définit « la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins (...) et planifie les actions d'insertion correspondantes » (article L.263-1 du Code de l'action sociale et des familles).



Il se veut être un document de cadrage suffisamment précis afin de faciliter le partage de priorités d'action, mais aussi suffisamment ouvert pour garder son agilité dans un contexte particulièrement mouvant du fait :

- de réformes annoncées du RSA et de la gouvernance des politiques d'emploi et d'insertion ;
- d'un marché de l'emploi profondément bousculé suite à la crise sanitaire de la COVID-19 et dynamisé par la reprise économique qui a suivi ;
- d'une précarisation accrue de personnes durablement éloignées d'un retour à l'emploi.

L'élaboration du PDI pour la période 2023-2028 a été conduite par la Direction du développement social et de l'insertion à compter de septembre 2021. Elle a été réalisée dans le cadre d'une démarche concertée, associant les équipes des Territoires d'intervention sociale du Département, des personnes allocataires du RSA, les prestataires et les partenaires engagés actuellement dans le dispositif.

1. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : UN DISPOSITIF STRUCTURANT A FORTS ENJEUX

Le RSA est un dispositif créé en 2008 qui a profondément réformé les politiques d'insertion, en confiant le rôle de chef de file aux Conseils départementaux. A ce titre, le Conseil départemental du Morbihan est responsable :

- de la gestion de l'allocation ;
- de la mise en œuvre de l'accompagnement social des allocataires du RSA ;
- du financement d'actions d'insertion en complémentarité avec les actions de droit commun ;
- de l'animation du réseau de partenaires autour de l'insertion des allocataires du RSA.

Cette responsabilité a été réaffirmée par la loi NOTRe du 7 août 2015.

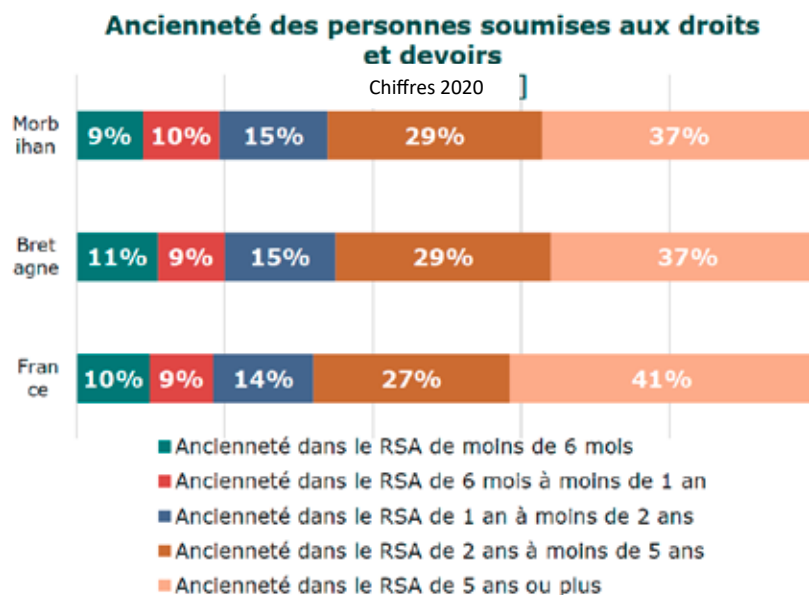
Le dispositif RSA repose sur une logique d'accompagnement renforcé pour l'allocataire, incarné par un référent dont le profil est adapté à ses besoins : un conseiller Pôle Emploi pour une personne proche de l'emploi (on parle d'orientation professionnelle) ou un travailleur social pour une personne qui connaît certaines difficultés d'ordre social (on parle d'orientation sociale et socio-professionnelle).

La mise en œuvre de cette réforme s'est inscrite dans un contexte de récession économique suite à la crise financière de 2008, avec pour conséquence, une forte augmentation du chômage. Faute de reprise pérenne de l'activité économique, un chômage structurel de haut niveau a entraîné une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée. Cette situation a conduit à de très forts volumes d'entrées dans le dispositif RSA, alors que le nombre de sorties se réduisait. Récemment, le département du Morbihan a connu une reprise économique assez marquée : le taux de chômage a donc fortement baissé, atteignant 5,8% au dernier trimestre 2022 (contre 7,2% à l'échelle nationale).

Par ailleurs, un récent rapport de la Cour des comptes a pointé à l'échelle nationale, les difficultés structurelles dans la mise en œuvre des accompagnements, du fait de la multiplicité des acteurs et de leur manque de coordination dans une logique de parcours de l'utilisateur. C'est fort de ces enseignements que le Gouvernement a annoncé sa prochaine réforme à horizon 2023.

2. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES MORBIHANNAIS ALLOCATAIRES DU RSA

La connaissance approfondie des publics accompagnés est essentielle pour piloter la mise en œuvre de politiques d'insertion efficaces, car ciblées et répondant aux besoins. Les principales caractéristiques identifiées peuvent être ainsi résumées :



- Près de la moitié des allocataires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 4 ans (dont près de 11% ont un droit ouvert avant juin 2009).
- Parmi eux, on observe que la grande majorité est seule sans enfant (60% d'entre eux), quand près des 2/3 a 40 ans et plus.
- En revanche, il faut souligner une rotation importante des entrées et sorties dans le dispositif : par exemple, seuls 40 % des allocataires du RSA ont perçu le RSA les 12 mois de l'année 2021, quand plus de 20 000 allocataires ont perçu au moins une fois du RSA pendant un mois. L'analyse des trajectoires des allocataires du RSA montre qu'entre 2016 et 2021, environ 25% des allocataires sortent en une année, 40% en 3 années et 50% en 5 ans. Les sorties sont d'autant plus rapides pour les « primo-entrants » dans le dispositif.
- Une partie des allocataires est en dans une situation de « permittance », ces personnes travaillant davantage par intermittence sans pour autant travailler en permanence. A titre d'exemple, 13% des allocataires du RSA sont des travailleurs indépendants (ils représentent 8% de la population générale du Morbihan), et 27% des allocataires du RSA cumulent RSA et prime d'activité.
- Enfin, le nombre d'allocataires du RSA a cru plus vite dans le nord du département, reflétant les nouvelles logiques d'habitat des populations précarisées sur le plan monétaire. Cette dynamique s'est considérablement accélérée depuis la crise sanitaire, la tension immobilière s'étant particulièrement accru sur les territoires littoraux.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA SELON LEUR ORIENTATION

Conformément à la loi, le Département doit organiser la structuration des parcours d'insertion : il informe puis il oriente chaque allocataire du RSA vers un organisme chargé de l'accompagner dans ses démarches d'insertion.

L'orientation

Le taux d'orientation vers un organisme d'accompagnement est réalisé à hauteur de 75%. L'enjeu sera donc de travailler à la fluidité des réorientations, afin de pouvoir adapter la modalité d'accompagnement à la réalité du parcours des personnes accompagnées.

Les délais d'orientation sont de 30 jours, grâce à une organisation autour de réunion collective d'entrée dans le RSA expliquant à chaque allocataire ses droits et ses devoirs, mais aussi les possibilités d'accompagnement.

33% des allocataires sont orientés vers Pôle emploi : l'allocataire signe alors un PPAE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi) avec un conseiller Pôle emploi qui devient son référent.



38% des allocataires ont une orientation sociale vers les services du Département, en vue d'un accompagnement social car étant plus éloignés d'une reprise d'emploi : ils sont accompagnés par des assistantes de service social. Enfin, près de 29% ont une orientation socio-professionnelle : 16% des allocataires sont accompagnés par des conseillers en insertion socio-professionnelle du département. 13% sont accompagnés par des associations conventionnées assurent un accompagnement ciblé pour certains publics spécifiques. L'allocataire dispose alors d'un référent au sein de cette structure conventionnée par le Département, avec qui, il signe un Contrat d'Engagement Réciproque (CER).

Il est à noter que depuis la crise sanitaire, le taux d'orientation vers Pôle Emploi a baissé de près de 20 points, traduisant ainsi les changements dans les profils des allocataires accompagnés : en effet, ceux-ci vivant des situations plus dégradées, ils sont davantage orientés vers des parcours d'accompagnement socio-professionnels et sociaux.

La contractualisation

Le taux de contractualisation (c'est-à-dire la signature d'un CER) est de près de 65%. Il est à noter que le taux de contractualisation des allocataires RSA orientés vers un accompagnement social est plus faible. Si ce chiffre est meilleur qu'à l'échelle nationale (taux national : 50%), il invite cependant à agir afin de garantir l'effectivité d'un accompagnement réel à l'ensemble des allocataires. Au regard des profils du public, il convient donc d'agir de manière différenciée et adaptée aux différents besoins, de sorte à proposer des modalités d'accompagnement efficaces et ciblées.

Une attention toute particulière sera apportée :

- aux nouveaux entrants dans le dispositif du RSA, afin d'offrir rapidement des modalités d'accompagnement permettant la mobilisation de l'allocataire dans son parcours ;
- aux allocataires du RSA âgés de 25 à 35 ans, pour qui des potentialités d'emploi peuvent être mobilisées ;
- aux allocataires ayant des besoins spécifiques, telles que les personnes proches d'un départ à la retraite ou les travailleurs indépendants.

La logique du juste droit, de l'ouverture des droits au contrôle des allocataires

La gestion efficiente du RSA est une préoccupation constante et de longue date de notre collectivité, en lien étroit avec Pôle Emploi ainsi que la CAF et la MSA, qui sont les organismes chargés du versement de l'allocation. Des équipes sont dédiées au sein de chaque institution, permettant un suivi régulier et la détection des situations de fraudes, ainsi qu'une « commission fraude » instituée par chaque organisme payeurs auxquelles participent les services du département.

Les dispositifs de maîtrise du risque, issu d'un travail de coopération consolidé et en adaptation constante, revêtent différentes formes : des contrôles sur place, l'utilisation de données numériques échangées avec d'autres partenaires et la mise en place de requêtes informatiques spécifiques entre les différents interlocuteurs.

Ainsi, en 2021, on décompte 237 situations qualifiées en fraude pour un montant de 1,7 millions d'euros (chiffres CAF), principalement dues à de fausses déclarations de ressources (58%), des situations de vie maritales non déclarées (27%) et l'absence de résidence en France (11%).

Toutes les fraudes font l'objet d'une sanction, graduée, qui peut prendre différentes formes : un avertissement ou une pénalité financière : on a ainsi dénombré en 2021 près de 280 pénalités financières, pour un montant de près de 335 000 €. Certaines situations font par ailleurs l'objet de poursuites pénales.

Afin de lutter contre le non-recours, qui reste important pour le RSA, ces outils numériques sont aussi mobilisés pour détecter ces situations et aller-vers ces personnes afin d'activer leurs droits.

4. LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS D'INSERTION

La démarche d'analyse s'est appuyée sur :

- le recueil et l'analyse des données existantes (statistiques, rapports, études) ;
- les analyses des professionnels du département ;
- des rencontres partenariales territoriales organisées en mai et juin 2022 ;
- des enquêtes à destination des allocataires du RSA ayant bénéficié d'accompagnements.

Rapport de la Cour des comptes (janvier 2022)

La Cour constate à l'échelle nationale que le dispositif du RSA, même s'il protège de la grande pauvreté monétaire, ne propose pas des accompagnements suffisants pour accompagner le retour à l'emploi. Elle pointe le fait que le RSA ne permet pas à lui seul de sortir de la pauvreté, mais il protège de la très grande pauvreté : 65 % des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté en France. Par ailleurs, le non-recours au RSA est un phénomène majeur.

La reprise d'activité, même à temps incomplet permet en revanche de franchir le seuil de pauvreté dans la plupart des configurations familiales et professionnelles. L'accès effectif à l'emploi reste très difficile pour les allocataires du RSA : leur taux de retour à l'emploi (de 3,9 % par mois en 2019), est bien inférieur à celui des demandeurs d'emploi (8,2 %). Par ailleurs, les sorties en emploi sont de surcroît plus précaires : seuls 56 % des allocataires du RSA qui reprennent un emploi accèdent à un emploi durable. Les allers-retours entre emploi et non-emploi (et donc RSA et non RSA) sont très fréquents.

Lors des différents temps de travail et d'enquêtes de satisfaction menées par les services du département permettant d'échanger avec des allocataires du RSA, **trois préoccupations majeures ont émergé** :

- ⇒ la volonté de trouver une aide adaptée à leurs besoins propres ;
- ⇒ le souhait de construire un projet qui correspond à qui ils sont ;
- ⇒ le besoin d'être écouté et d'être acteur de leurs choix.

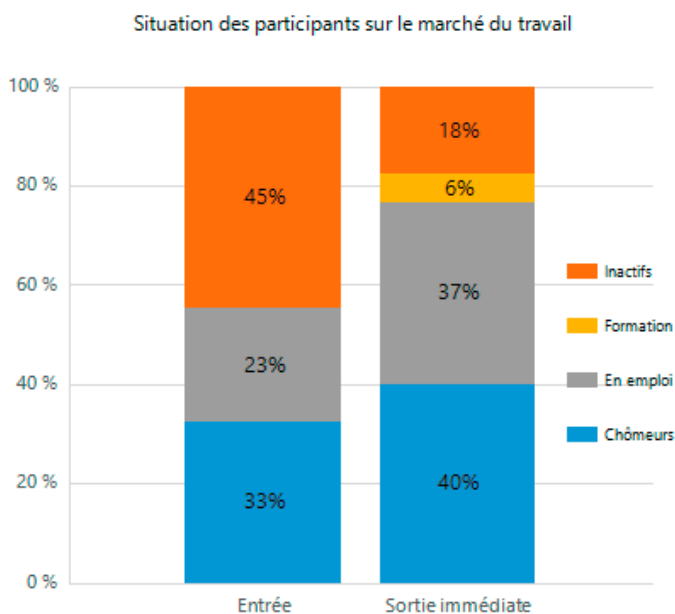
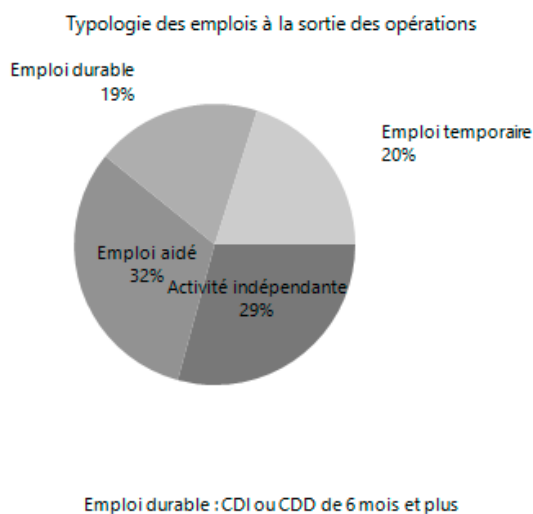
Par ailleurs, ils accordent beaucoup d'importance à la qualité de l'accompagnement proposé par le professionnel qui est leur référent, attendant écoute, disponibilité et propositions d'action.

Les professionnels de terrain identifient l'importance de disposer d'actions d'insertion pensées « sur-mesure », c'est-à-dire qu'elles puissent répondre aux besoins spécifiques de certains publics, construites au regard des spécificités de chaque territoire infradépartemental et proposant des temporalités adaptées aux personnes qu'ils accompagnent. Ils notent la prégnance de freins sociaux importants qui entravent la perspective de retour à l'activité et l'emploi, notamment la mobilité, la santé mentale et la garde d'enfants.



Ils constatent également le déplacement de la valeur travail depuis la crise sanitaire, avec une attention plus soutenue à l'articulation vie personnelle et vie professionnelle par les personnes accompagnées, à l'instar du reste de la société. Enfin, ils regrettent un degré d'interconnaissance entre accompagnateurs mis à mal par les restrictions sanitaires mais aussi par le fort renouvellement des professionnels dans chaque institution.

Concernant l'offre d'insertion financée par le conseil départemental, il apparaît que sur les 4036 places d'accompagnement financées chaque année dans le cadre de son appel à projet depuis 2019, les ¾ ont été dévolues à l'accompagnement des allocataires du RSA.



Lecture de ces graphiques (données FSE—CD56) :

* grâce aux actions d'insertion, on observe que la part d'inactifs se réduit considérablement, car les personnes vont en formation, en emploi ou se réinscrivent comme demandeurs d'emploi.

* Lorsqu'ils sont en emploi, près de 20% trouve un emploi durable, 32% un emploi aidé et 29% devient travailleur indépendant (micro entreprise).

Les dynamiques réelles de retour à l'emploi et à l'activité sont constatées, mais très différentes selon les actions et ce, malgré des difficultés de remplissage, faute de prescriptions ou d'adaptation de l'offre aux besoins des allocataires ou de conditions d'entrée trop figées.

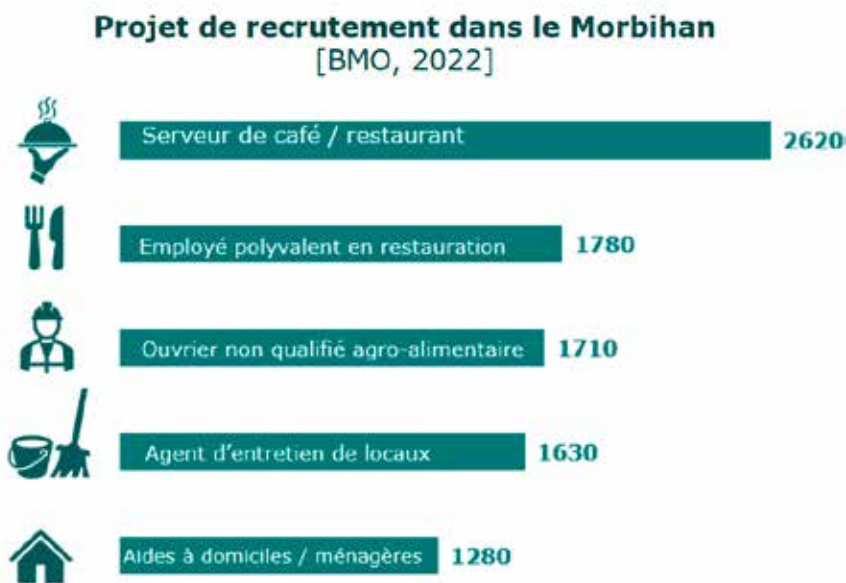
Enfin, consultés dans le cadre de multiples rencontres partenariales, les principaux acteurs institutionnels et associatifs ont pu signaler le besoin d'un accompagnateur référent qui soit « fil rouge » des parcours d'insertion, pour en garantir la cohérence et la capitalisation des actions dont l'allocataire a pu bénéficier. Ils ont aussi identifié le besoin de permettre plus de souplesse dans les accompagnements, afin qu'ils puissent être plus spécifiques et modulables.

Ils notent aussi le besoin de disposer d'une offre sur la préparation au retour à l'emploi pour les personnes les plus éloignées (coaching, reprise de confiance, gestion du stress...) et de travailler sur les représentations entre allocataires et employeurs, mais aussi sur certains métiers. Enfin, ils mentionnent leurs attentes quant à un exercice actif du rôle de chef de file du Département, dans l'impulsion partenariale nécessaire à la coopération des acteurs.



Impact de la crise sanitaire sur le marché du travail :

La situation du marché du travail demeure paradoxale tant au niveau national que local. D'un côté, certaines entreprises peinent à trouver la main d'œuvre et, de l'autre, de nombreuses personnes sont à la recherche d'un travail. Les premières analyses montrent que suite à la crise sanitaire, on observe des changements profonds dans les comportements expliquant les difficultés d'appariement entre offre et demande d'emploi, eu égard à de nouvelles attentes projetées sur l'emploi, dans un contexte nouveau pour les entreprises de tension sur des métiers identifiés. L'inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et celles des demandeurs d'emploi est aussi particulièrement marquée dans le Morbihan.



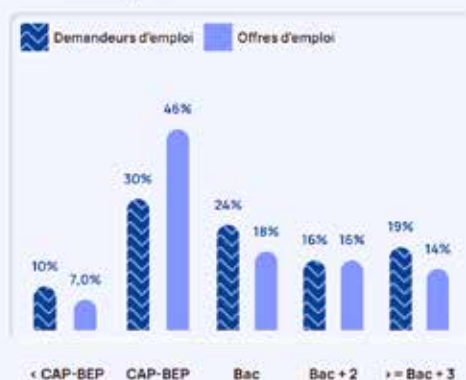
BMO : Besoins de main d'œuvre—données de Pôle emploi

Le taux de chômage ayant baissé de manière très significative, le territoire frôle un contexte de plein emploi. Le Morbihan est particulièrement marqué par des difficultés de recrutement (9ème département qui rencontre le plus de difficultés à l'échelle nationale). Parmi les 5 premiers métiers en tension, une majorité est liée à la restauration, au tourisme et à l'industrie agroalimentaire.

Adéquation des profils entre les demandeurs d'emploi (A, B et C) et les offres diffusées par les recruteurs ?

MORBIHAN

Par niveau de diplôme



Par niveau de qualification



Par niveau d'expérience dans le métier recherché



Données issues du site dataemploi.pole-emploi.fr

5. STRATÉGIE ET ORIENTATIONS

Un contexte en mutation

La mobilisation des acteurs publics en faveur de l'insertion constitue un défi pour le territoire. Il s'agit d'éviter que les difficultés d'insertion ne conduisent à des situations durables d'exclusion et de marginalisation sociale. Au regard des éléments de diagnostics précités, le Département doit donc répondre à **deux défis majeurs** :

- ⇒ adapter les modalités d'accompagnement, pour tenir compte de l'évolution des profils et ce, dans la perspective d'améliorer le service rendu aux usagers ;
- ⇒ contribuer à l'adéquation entre les besoins des personnes inscrites dans un parcours d'insertion, les perspectives du marché du travail et l'offre d'insertion existante sur le territoire.



Par ailleurs, le PDI a été conçu en articulation avec les préoccupations des principaux pouvoirs publics eux-aussi concernés par les politiques de l'emploi et/ou d'insertion.

Des principes conducteurs de l'action

Le Conseil départemental s'appuie sur les **trois principes d'action suivants** :

- La mise en œuvre des politiques d'insertion suppose la mobilisation **permanente d'un large réseau de partenaires**. La reconnaissance des compétences de chacun, la formalisation des articulations et le partage d'informations sont les fondamentaux d'une action efficace. En effet, une importance particulière sera accordée à la qualité des partenariats noués avec les acteurs institutionnels de l'insertion (Pôle emploi, les Missions locales, l'Etat...) et le réseau associatif dynamique intervenant en articulation avec les équipes des centres médico-sociaux du département.

■ une approche structurée autour du respect des droits et des devoirs, des allocataires comme de la collectivité.

Le PDI vient traduire cette logique d'engagements réciproques :



- le respect des engagements pris par les allocataires, dans le sens d'une mobilisation pour construire leur parcours d'insertion et d'accès à l'activité et à l'emploi. L'allocataire du RSA est pleinement considéré comme acteur de sa réussite. Dans cette perspective, la notion de co-construction est systématiquement recherchée afin de lui permettre la définition de ses propres objectifs et d'agir pour trouver les solutions adaptées.

Le suivi du respect de ses engagements est aussi au cœur de l'action du département, attentif à la mobilisation réelle de la personne dans son parcours d'insertion.

- une offre d'accompagnement proposée par le Département, de qualité et adaptée à la réalité des besoins des allocataires, en veillant à proposer des outils de coordination du parcours afin de donner de la lisibilité à l'ensemble des acteurs (accompagnateurs/ personnes accompagnées).

Le rôle du référent de parcours est primordial. Ainsi, le Département souhaite soutenir et faciliter le travail des professionnels concernés dans une logique de continuité du parcours. Il s'engage à accompagner l'évolution des pratiques professionnelles vers une approche plus globale de la personne au service d'une meilleure efficacité d'intervention. Ce PDI réaffirme un engagement fort de la collectivité : celui de proposer à tous une solution, une écoute, un appui par un professionnel compétent.



- **Les actions entreprises sont développées avec une recherche commune d'efficience.** L'évaluation des résultats obtenus et du modèle économique des opérations ainsi que l'adaptation permanente des dispositifs à la situation locale sont les facteurs clés de réussite. Les priorités d'action retenues témoignent de la volonté de consolider l'existant porteur de bonnes pratiques, mais aussi d'adapter l'offre d'insertion et les méthodes de travail à l'évolution des besoins en insertion, notamment au profit de parcours adaptés aux besoins spécifiques, des allocataires comme des employeurs. Le PDI 2022 s'inscrit donc dans une **dynamique d'innovation au service de la transformation de l'offre d'insertion** pour accompagner les mutations que nous connaissons.

Trois orientations majeures

Le PDI a été élaboré avec le souci d'apporter une lecture claire des priorités d'action du Conseil départemental, appelant à trouver avec ses partenaires des réponses pragmatiques, cohérentes et efficaces.

Orientation 1 : construire de nouvelles réponses aux nouveaux besoins

Les offres d'accompagnement avaient été construites pour répondre à des enjeux de prise en charge de nombreux allocataires, avec des niveaux de service conçus à l'échelle départementale. Les éléments de diagnostic ont démontré le besoin de revenir à des logiques de « sur-mesure », avec des réponses graduées en fonction des besoins, des propositions d'accompagnement mieux ciblées sur les besoins spécifiques de certains publics et une meilleure prise de compte de la levée des freins sociaux dans la dynamique de parcours.

Orientation 2 : améliorer les conditions du retour à l'activité et l'emploi

L'accès à l'activité et à l'emploi constitue un levier majeur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : il demeure donc un objectif premier des politiques d'insertion menées dans le Morbihan. Le Département souhaite impulser une nouvelle approche de l'insertion par l'activité et l'emploi : une approche de proximité, fédérant l'ensemble des acteurs, partenaires en lien avec les usagers comme les employeurs (publics et privés). Cette démarche doit être prospective pour anticiper les besoins et les mutations socioéconomiques. Elle permettra de proposer des réponses simples, pragmatiques, efficaces en lien avec les attentes des employeurs et en fonction des capacités des bénéficiaires.

Orientation 3 : miser sur la qualité des parcours

L'ensemble des acteurs ont ciblé comme premier enjeu, une meilleure coordination entre eux pour améliorer la cohérence des parcours des allocataires et ainsi l'efficacité des accompagnements. Le fait de travailler sur des référentiels d'action partagés et compris par l'ensemble des intervenants, par ailleurs basés sur la reconnaissance du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et l'animation de ce réseau d'acteurs, constituent des priorités d'action. Le respect des engagements des allocataires est aussi une priorité pour le département, attentif à la mobilisation de chacun au service de la réussite des parcours.

Dans un contexte marqué par l'annonce de réformes majeures à venir du service public de l'emploi et du RSA, le département du Morbihan a donc conçu son PDI pour qu'il soit clair sur ses priorités d'action, tout en permettant sa réactivité face à l'actualité.

Sur la base de ses trois orientations majeures et de leur déclinaison en fiches-action, il définira annuellement sa traduction opérationnelle à travers une feuille de route visant à partager les chantiers de l'année à venir. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation partenariale, guidant ainsi l'élaboration de la suivante.

Partagé étroitement avec ses principaux partenaires institutionnels, ce PDI fera aussi l'objet de temps de travail chaque année avec l'ensemble des partenaires du Département, notamment par l'organisation de rencontres territoriales .

Enfin, le PDI sera également présenté au Conseil consultatif et autres instances permettant l'expression et l'analyse des personnes concernées et ainsi de croiser les regards sur l'évaluation de sa mise en œuvre.

Orientation 1

Construire des réponses aux nouveaux besoins

Objectif 1.1

Favoriser la remobilisation des publics les plus éloignés de la reprise d'activité et à l'emploi

Objectif 1.2

Renforcer les outils concourant à la levée des freins à la reprise d'activité et à l'emploi

Objectif 1.3

Adapter les accompagnements aux besoins spécifiques de publics cibles

Orientation 2

Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Objectif 2.1

Encourager l'adéquation entre actions d'insertion, l'emploi et l'économie locale

Objectif 2.2

Favoriser les liens directs entre l'employeur et l'allocataire

Objectif 2.3

Favoriser la montée en compétences par des dispositifs de mise en situation de travail

Objectif 2.4

Accompagner et consolider la reprise d'emploi

Orientation 3

Miser sur la qualité des parcours

Objectif 3.1

Favoriser des parcours plus simples et plus fluides

Objectif 3.2

Construire des accompagnements à partir des potentialités des personnes accompagnées

Objectif 3.3

contrôler rigoureusement le RSA et faciliter l'accès au juste droit

Objectif 3.4

Renforcer la coopération stratégique entre les partenaires

Orientation 1

Construire des réponses aux nouveaux besoins

Objectif 1.1

Favoriser la remobilisation des publics les plus éloignés de la reprise d'activité et à l'emploi



Enjeux - constats

En sa qualité de chef de file de la politique d'insertion, le Département a pour responsabilité d'organiser et de sécuriser l'accompagnement des personnes allocataires du RSA.

Si l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle sont importants, l'insertion sociale s'avère déterminante pour les personnes les plus fragiles et les plus en difficultés. En effet, les difficultés sociales sont parfois telles qu'elles paralysent toute possibilité de projection.

Ce constat tiré du précédent appel à projets amène le Département à adapter l'accompagnement et les outils proposés à la situation et aux besoins des personnes : la personnalisation de l'accompagnement et l'évolution des pratiques professionnelles seront priorisées.



Objectifs

- Identifier les éléments qui n'ont pas permis l'insertion socioprofessionnelle et aider à leur résolution
- Replacer le public dans une dynamique d'activités adaptées à ses capacités
- Favoriser et multiplier les interactions avec l'environnement quotidien pour maintenir le lien social en vue de préparer un accès à un parcours d'insertion : sortir de chez soi, apprendre à établir des relations, se présenter, parler de soi
- Envisager des sorties vers de nouvelles démarches d'insertion socio-professionnelle mais aussi des orientations vers des dispositifs autres que le RSA (Invalidité, AAH, retraite, ...)
- S'adapter aux publics et aux nouveaux contextes socio-économiques



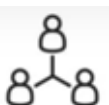
Comment ?

- Proposer des actions (formation, coaching...) travaillant l'image de soi, la reprise de confiance, la valorisation des compétences y compris sociales, favorable au développement de la capacité à
- Former les professionnels de l'accompagnement à des approches nouvelles, pour favoriser la mobilisation (approche centrée solution) et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.



Pour qui ?

Les allocataires du RSA
Les accompagnateurs du département



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - DDETS - Région, Organismes de formation



Indicateurs de résultat

Nombre de personnes mobilisées sur les nouveaux outils
Nombre de professionnels formés
Niveau de mobilisation des actions
Nombre de sorties positives

Orientation 1

Construire des réponses aux nouveaux besoins

Objectif 1.2

Renforcer les outils concourant à la levée des freins à la reprise d'activité et à l'emploi



Enjeux - constats

Si l'employabilité est au cœur du dispositif RSA, elle se heurte néanmoins à des freins périphériques dont les plus fréquents sont la santé (physique et mentale), l'organisation des temps de vie (garde d'enfant), la mobilité, le logement, les difficultés financières, l'accès et les usages numériques. L'enjeu réside bien dans le fait que la résolution d'une problématique périphérique ne doit pas être traitée comme un préalable au projet mais bien être intégrée dans celui-ci. L'approche consiste à travailler sur des outils agiles et non cloisonnés entre professionnels de l'accompagnement et spécialistes de l'évaluation des freins (plateforme mobilité, associations de santé, politiques publiques, ...) et de leurs résolutions dans les domaines précités.



Objectifs

- Identifier les éléments qui n'ont pas permis l'insertion socio-professionnelle et aider à leur résolution
- Disposer d'une palette d'outils levant les freins périphériques et adaptés aux différentes problématiques territoriales
- Envisager des sorties vers de nouvelles démarches d'insertion socio-professionnelle mais aussi des orientations vers des dispositifs autres que le RSA (Invalidité, AAH, retraite, ...)



Comment ?

- Soutenir le développement de solutions favorisant la mobilité
- Participer au développement des modes de garde facilitant les parcours d'insertion

- Favoriser les solutions d'hébergement pour faciliter l'accès à l'emploi
- Faciliter l'accès aux soins en développant les dispositifs et partenariats de médiation en santé



Pour qui ?

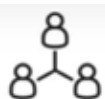
Les allocataires du RSA
Les accompagnateurs du département



Indicateurs de résultat

Nombre de personnes mobilisées sur les actions financées

Nombre de sorties positives



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - DDETS - ARS

Orientation 1

Construire des réponses aux nouveaux besoins

Objectif 1.3

Adapter les accompagnements aux besoins spécifiques de publics cibles



Enjeux - constats

Si le RSA est un dispositif de droit commun, les allocataires ont des attentes, des spécificités et de fait, des besoins très différents. Qu'ils soient travailleurs indépendants, artistes, issus de la communauté des gens du voyage, agriculteurs, âgés de moins de 35 ans ou de plus de 55 ans, une nécessaire identification des acteurs est désormais indispensable pour répondre aux projets d'insertion de chacun. L'articulation avec les dispositifs existants de l'Etat, des associations, des chambres consulaires fait également partie des enjeux de personnalisation de l'accompagnement pour mieux adapter les réponses départementales aux problématiques rencontrées et ainsi garantir un accompagnement de qualité au plus grand nombre, facilitant la mobilisation et l'implication de chacun dans leurs parcours d'insertion.



Objectifs

- Permettre la mise en place de parcours d'insertion adaptés aux spécificités du public et aux besoins repérés
- Créer une palette d'outils spécifiques
- Evaluer la pertinence de ces actions



Comment ?

- Identifier des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces différents publics

- Expérimenter territorialement des actions répondant aux enjeux locaux



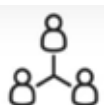
Pour qui ?

Les allocataires du RSA
Les accompagnateurs du département



Indicateurs de résultat

Nombre de personnes mobilisées sur les nouvelles actions
Taux d'occupation des accompagnements financés
Nombre de sorties positives



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - DDETS - Région - MSA - Chambres consulaires - EPCI

Orientation 2

Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Objectif 2.1

Encourager l'adéquation entre actions d'insertion, l'emploi et l'économie locale



Enjeux - constats

Le département affirme sa volonté de promouvoir une politique concertée en matière d'emploi de nature à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi du plus grand nombre d'allocataires RSA. Il s'agit bien de rassembler autour du département, les principales forces vives, les entreprises et les institutions, capables d'impulser une dynamique territoriale positive en matière d'emploi mais également en matière de promotion de nouveaux modes d'apprentissage. En effet, l'absence de maîtrise des fondamentaux, de qualification et/ou d'expérience professionnelle figure parmi les principaux freins à l'emploi. Pour corréliser le développement des compétences aux besoins de main d'œuvre à l'échelle du territoire, il est nécessaire de concourir au développement des parcours de formation pré-qualifiant et qualifiant dans la concertation. Il s'agit ainsi de réduire la distance entre la formation et l'entreprise, dépasser les réticences à l'accès à la formation des personnes parfois confrontées par le passé à des scolarités difficiles et favoriser l'évolution des méthodes de recrutement des entreprises vers les savoir-être et les savoir-faire.



Objectifs

- Mieux faire connaître les métiers porteurs (en demande et d'avenir) pour développer des parcours d'insertion professionnelle agiles et adaptés, selon les territoires.
- Faciliter les recrutements dans les entreprises en demande et contribuer à la sécurisation des parcours professionnels.
- Développer des compétences et organiser des formations mutualisées (associant notamment un travail autour de la levée des freins).



Comment ?

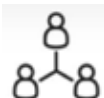
- Construire des réponses « sur-mesure » avec les filières en tension de recrutement

- Territorialiser les actions selon les acteurs économiques en présence dans les bassins d'emploi



Pour qui ?

Les allocataires du RSA
Les employeurs issus des filières en demande et d'avenir



Avec qui ?

Représentants des entreprises (Fédération, clubs, ...) , Chambres consulaires - Région Bretagne - Pôle emploi - DDETS - Organismes de formation - Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion (accompagnateurs)



Indicateurs de résultat

Nombre d'allocataires orientés
Nombre d'entreprises partenaires
Taux de sortie positives

Orientation 2

Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Objectif 2.2

Favoriser les liens directs entre l'employeur et l'allocataire



Enjeux - constats

De nombreux acteurs interviennent en faveur du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, notamment le service public de l'emploi. Le nombre important de petites et moyennes entreprises présentes sur le territoire, les besoins de main d'œuvre, l'accompagnement spécifique des populations allocataires du RSA dans la prise de poste et sa sécurisation nécessitent des approches renforcées et complémentaires des outils de droit commun. En dépit de l'évolution législative des compétences statutaires des collectivités en matière de développement économique, le département souhaite retrouver un dialogue direct et collaboratif avec les entreprises sous l'angle de l'insertion. Bien au-delà d'un enjeu de sensibilisation, une mobilisation forte des employeurs publics et privés est désormais incontournable pour construire un réseau local où allocataires et acteurs socio-économiques coopèrent. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, il est proposé de soutenir toutes les démarches contribuant à construire un réseau d'entreprises inclusives.



Objectifs

- Amener le regard des professionnels de l'accompagnement, des employeurs et des allocataires du RSA à se croiser, à changer autour des potentialités de chacun et déconstruire les préconçus
- Mettre en réseau les acteurs d'un même territoire
- Répondre aux besoins de main d'œuvre et concourir au développement économique du territoire
- Permettre la découverte des métiers en demande et des métiers en devenir par des dispositifs adaptés.
- Utiliser la commande publique en qualité de levier d'insertion



Comment ?

- Recensement et développement des liens avec les employeurs privés et publics potentiellement partenaires pour un réseau inclusif
- Développement de la clause d'insertion dans les marchés publics du département et de ses partenaires, y compris dans les

marchés de services

- Soutien aux actions de communication de nos partenaires : de type label entreprise accueillante, bus de l'emploi, événement rencontre, promotion des retours d'expérience réussie
- Développement du parrainage



Pour qui ?

Les allocataires du RSA
Les employeurs
Les accompagnateurs



Avec qui ?

Représentants des entreprises (Fédération, clubs, ...) et des employeurs publics - Région - Pôle emploi - DDETS - Organismes de formation - Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Chambres consulaires - EPCI



Indicateurs de résultat

Nombre d'entreprises mobilisées
Nombre de participants aux actions
Taux de sorties positives
Nombre d'actions soutenues

Orientation 2

Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Objectif 2.3

Favoriser la montée en compétences par des dispositifs de mise en situation de travail



Enjeux - constats

Conforter la palette des outils facilitant les mises en relation des publics en situation d'insertion avec le milieu professionnel ne saurait suffire sans un travail concerté avec les employeurs privés et publics. L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objectif premier de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail. Désormais, elle doit diversifier son offre notamment en lien avec les métiers de demain et en tension, renforcer ses dynamiques de coopération avec le monde de l'insertion et le monde économique. Ainsi, les périodes de mise en situation professionnelle sont un outil à systématiser davantage et à toutes les étapes du parcours. Ces différents outils constituent une véritable opportunité pour l'allocataire, d'intégrer le monde de l'entreprise, de s'exercer au quotidien des missions, de développer des compétences, des aptitudes et ainsi démontrer « sa capacité à » intégrer le chemin de l'employabilité.



Objectifs

- Systématiser le lien avec l'employeur par différents supports de mise en activité
- Le retour à l'emploi et à l'activité
- Co-construire des dispositifs tremplins avec le monde économique



Comment ?

- Déploiement d'ateliers de remobilisation, de plateformes proposant des plateaux techniques de découverte métier associant formation et travail social sur les freins
- Concourir au développement d'une offre d'insertion par l'activité économique (IAE) innovante (travail à l'heure, séquencer da-

vantage les temps de parcours de type « première marche ») et dans des secteurs d'activité diversifiés

- Développer les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)



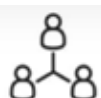
Pour qui ?

Les allocataires du RSA
Les employeurs (y compris SIAE)



Indicateurs de résultat

Taux d'occupation des places financées
Nombre de sorties en emploi ou formation
Nombre d'allocataires orientés



Avec qui ?

Représentants des employeurs privés (Fédération, clubs, ...) et publics - Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - DDETS - Région

Orientation 2

Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi

Objectif 2.4

Accompagner et consolider la reprise d'emploi



Enjeux - constats.

L'accueil et l'intégration d'un nouveau salarié représenteraient 50% de l'efficacité d'une procédure de recrutement. Accueillir impose à l'entreprise de s'adapter à la situation spécifique du nouvel arrivant, notamment lorsque celui-ci n'a pas ou peu connu le monde de l'entreprise. Dans une logique de production ou de rendement, il n'est pas si aisé pour les employeurs de prendre les dispositions nécessaires en termes d'organisation ou pour accueillir différemment. Pour autant, le contexte sociétal et économique actuel impose d'être ambitieux sur les conditions nécessaires au développement de l'accompagnement à la reprise d'emploi.



Objectifs.

- Favoriser l'intégration des personnes dans l'emploi en lien avec l'entreprise ou la structure recruteuse.
- Retour à l'emploi et à l'activité
- Répondre aux besoins de main d'œuvre du territoire
- Permettre un cumul du RSA avec une reprise d'emploi dans les secteurs en demande : sécuriser la situation financière et le parcours d'intégration de l'allocataire RSA



Comment ?

- Recenser les dispositifs existants d'accompagnement à la prise de poste et les employeurs « pilotes »
- Définir les conditions de maintien du RSA lors d'une reprise d'activité sur des secteurs d'activités cibles



Pour qui ?

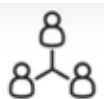
Les allocataires du RSA
Les employeurs



Indicateurs de résultat

Nombre d'allocataires en cumul RSA et nombre de sorties positives

Nombre de parcours sécurisés dans la reprise d'emploi



Avec qui ?

Représentants des entreprises (Fédération, clubs, ...) - Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - EPCI-DDETS

Orientation 3

Miser sur la qualité des parcours

Objectif 3.1

Favoriser des parcours plus simples et plus fluides



Enjeux - constats

L'organisation du parcours de l'allocataire RSA est de la responsabilité du département : cela va de l'instruction de sa demande jusqu'à sa sortie du dispositif, en passant par l'accompagnement de sa démarche d'insertion. L'efficacité de la mise en œuvre du parcours repose essentiellement sur sa lisibilité et sa rythmicité pour répondre aux attentes des usagers, impulser et soutenir une dynamique d'insertion. Les principaux enjeux résident dans la capacité à :

- optimiser et faciliter la dynamique de parcours qui tient d'une part, à ce délai de mise en accompagnement mais aussi à l'adéquation de celui-ci aux attentes et profil de l'allocataire.
- orienter les allocataires RSA le plus rapidement possible vers un accompagnement adapté à leurs besoins.

Nombreux sont les retours des accompagnateurs et des allocataires RSA évoquant des parcours interrompus, des répétitions, des difficultés à identifier les interlocuteurs multiples et leurs rôles nuisant ainsi à la dynamique d'insertion et à la sortie du dispositif RSA.



Objectifs

- Garantir une orientation adaptée et travaillée avec les allocataires pour permettre à l'allocataire une plus grande implication dans son parcours
- Réduire les délais d'orientation
- Proposer une plus grande lisibilité des droits et devoirs et de l'offre d'accompagnement
- Optimiser la coordination des professionnels autour du parcours de la personne en insertion
- Favoriser l'interconnaissance entre les différents professionnels



Comment ?

- Améliorer les supports de communication sur le RSA et l'insertion (papier et en ligne)
- Elaborer un référentiel d'orientation commun avec Pôle Emploi
- Sécuriser l'entrée dans le dispositif RSA, par une bonne appropriation de la logique droits/devoirs

- Identification des professionnels « fil rouge » des parcours
- Favoriser la modularité des contrats d'engagement réciproque
- Favoriser les partages d'information numériques avec l'allocataire et entre professionnels



Pour qui ?

Les allocataires du RSA morbihannais
Les services du département
Les professionnels agissant dans le champ de l'accompagnement pour le compte du département



Indicateurs de résultat

Satisfaction des personnes du service rendu dans l'accueil dans le dispositif RSA, des accompagnateurs et des partenaires

Nombre d'allocataires orientés

réduction des délais de contractualisation et amélioration du taux de contractualisation

Taux de présence des allocataires lors des premiers contacts



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion et du service public de l'emploi

Orientation 3

Miser sur la qualité des parcours

Objectif 3.2

Construire des accompagnements à partir des potentialités des personnes accompagnées



Enjeux - constats

Le rapport de synthèse de la Cour des comptes sur le RSA publié en décembre 2020, a pointé les faiblesses de l'accompagnement des allocataires du RSA. Il évoque notamment « une culture de l'insertion trop centrée sur les « freins » des personnes accompagnées plutôt que sur leurs capacités et qui ne postule pas que « nul n'est inemployable ». L'évaluation des compétences des allocataires demeure succincte voire difficile dans les diagnostics socio-professionnels réalisés au cours du parcours d'insertion de l'allocataire. Les accompagnateurs disposent notamment de très peu d'outils pour identifier les compétences acquises et adapter en conséquence les parcours d'insertion ou le lien aux employeurs.



Objectif

- Développer une culture professionnelle commune sur l'ingénierie des compétences ou de « la capacité à »
- Proposer des outils et des méthodes, partagés entre professionnels et avec les partenaires pour des mises en parcours plus efficaces
- Optimiser les rencontres entre employeurs et publics allocataires dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle afin de tester un métier à partir des savoir-faire identifiés et valoriser ses compétences en situation auprès d'un employeur



Comment ?

- Formation des professionnels et identification d'actions d'insertion autour du développement des compétences (à identifier, valoriser et développer)
- Accompagnement des professionnels à la connaissance des principales activités et emplois du territoire notamment des savoir-être et savoir-faire attendus

- Liens privilégiés avec les EPCI, chargés du développement économique
- Travail renforcé avec la Région sur la formation professionnelle des salariés en insertion
- Participer au développement de dispositifs de médiation active vers l'emploi sur l'ensemble du territoire morbihannais



Pour qui ?

Les professionnels de l'accompagnement relevant de l'insertion du département
Les publics accompagnés
Les structures de l'insertion et les employeurs



Indicateurs de résultat

Nombre de professionnels formés
Nombre de structures formées aux nouvelles méthodes de médiation



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion—la région Bretagne - Pôle emploi - missions locales - Cap emploi - Employeurs (publics et privées) - EPCI

Orientation 3

Miser sur la qualité des parcours

Objectif 3.3

Contrôler rigoureusement le RSA et faciliter l'accès au juste droit



Enjeux - constats

L'offre d'insertion et d'accompagnement social nécessite d'être diffusée et connue de l'ensemble des professionnels, des partenaires et des publics. En effet, le manque d'information claire, lisible, accessible et le nombre important de dispositifs et d'acteurs participent au peu de visibilité des aides et/ou actions, et donc à un recours moindre à cette offre d'accompagnement. Ainsi, favoriser la dynamique des parcours d'insertion et la mobilisation des allocataires, c'est aussi leur donner accès à l'ensemble de leurs droits et devoirs et de l'offre d'accompagnement existante. De nombreux outils numériques peuvent contribuer à leur donner de l'information directement, d'accéder à une plus grande connaissance des potentialités en matière d'insertion et d'accès aux droits sur son territoire de résidence et devenir plus acteur de son projet. Il s'agit enfin pour l'allocataire d'entrevoir un lien plus direct avec les acteurs de l'insertion et des employeurs.

Il s'agit enfin pour le département de poursuivre ses dispositifs de suivi des parcours des allocataires, afin de s'assurer du respect des engagements pris.



Objectifs

- Apporter à l'allocataire, la connaissance du dispositif RSA et des outils mobilisables
- Rendre lisible et accessible l'offre d'insertion ainsi que les informations liées aux droits et devoirs
- Permettre aux différents interlocuteurs de co-agir sur les outils
- Rendre l'utilisateur acteur de son parcours



Comment ?

■ Développer des passerelles entre les différents systèmes d'information des différents partenaires

■ Accompagner les professionnels et les publics à l'usage de ces nouveaux outils

■ Elaboration d'outils de communication pour mieux informer les publics et amélioration des outils existants (enjeu de littératie)

■ Maintenir les dispositifs de prévention, de contrôle et de lutte contre la fraude



Pour qui ?

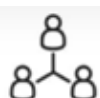
Les publics accompagnés
Les professionnels de l'accompagnement relevant de l'insertion du département
Les structures de l'insertion et les employeurs



Indicateurs de résultat

Création et amélioration d'outils numériques de services liés au parcours d'insertion et l'accès aux droits au bénéfice de l'allocataire et des professionnels de l'accompagnement

Nombre d'utilisateurs



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - missions locales - Cap emploi - Région - Employeurs (publics et privés)

Orientation 3

Miser sur la qualité des parcours

Objectif 3.4

Renforcer les coopérations stratégiques entre partenaires



Enjeux - constats

Dans un contexte en évolution permanente, les outils de pilotage nécessitent d'être renforcés et fiabilisés. L'offre d'insertion doit pouvoir s'adapter aux évolutions. En tant que chef de file des politiques d'insertion, le département souhaite :

- Etre un appui aux dynamiques existantes
- Partager sa connaissance pour comprendre et anticiper des évolutions à l'œuvre ;
- Jouer un rôle de facilitateur aux initiatives croisant ses préoccupations.

Au-delà du suivi opérationnel, des temps de coopération avec les partenaires et les allocataires sont nécessaires afin de mesurer l'efficacité de la politique insertion et de proposer le cas échéant des actions correctives.



Objectifs

- Evaluer annuellement le PDI, en définissant des modalités adaptées et proposer de nouvelles mesures si nécessaires
- Créer les conditions d'un réseau d'acteurs et d'allocataires force de propositions à l'échelle territoriale pour faire évoluer les actions d'insertion



Comment ?

- Créer un comité de pilotage départemental réunissant le département, l'Etat et partenaires pour un bilan annuel et proposition des mesures correctives

- Co-construction des outils d'évaluation avec les personnes concernées, les professionnels du département et les partenaires

- Création des rencontres locales d'insertion pour contribuer à l'évaluation du PDI, la coordination locale des dispositifs et la remontée des informations au comité de pilotage

- Suivi de cohortes d'allocataires, complété par des enquêtes téléphoniques qualitatives



Pour qui ?

Les publics accompagnés
Les territoires d'intervention sociale du département
Les partenaires
Les structures de l'insertion et les employeurs



Indicateurs de résultat

Organisation d'instances départementales et de rencontres locales



Avec qui ?

Ensemble des partenaires du domaine de l'insertion - Pôle emploi - missions locales - Cap Emploi - CAF et MSA - DDETS - Région - Les publics accompagnés

Production et partage des études, des outils et résultats des évaluations des dispositifs d'insertion

ANNEXE 1– Données socio-démographiques sur les allocataires du RSA

Nombre d'allocataires du RSA

Nombre de bénéficiaires du RSA par composante Evolution du RSA socle

Le rSa activité est en vigueur jusqu'en décembre 2015 inclus.
Au 01/01/2016, le RSA n'a plus qu'un volet, le socle.

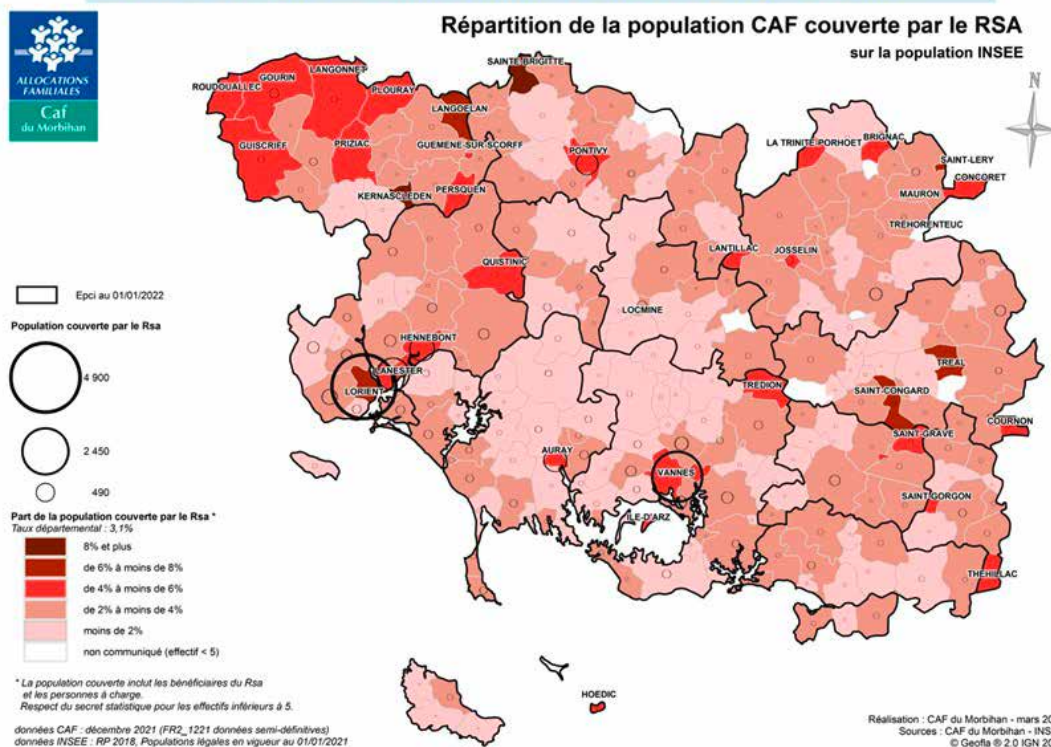


source : données semi-définitives (ALLSTAT.FR2_12aa)

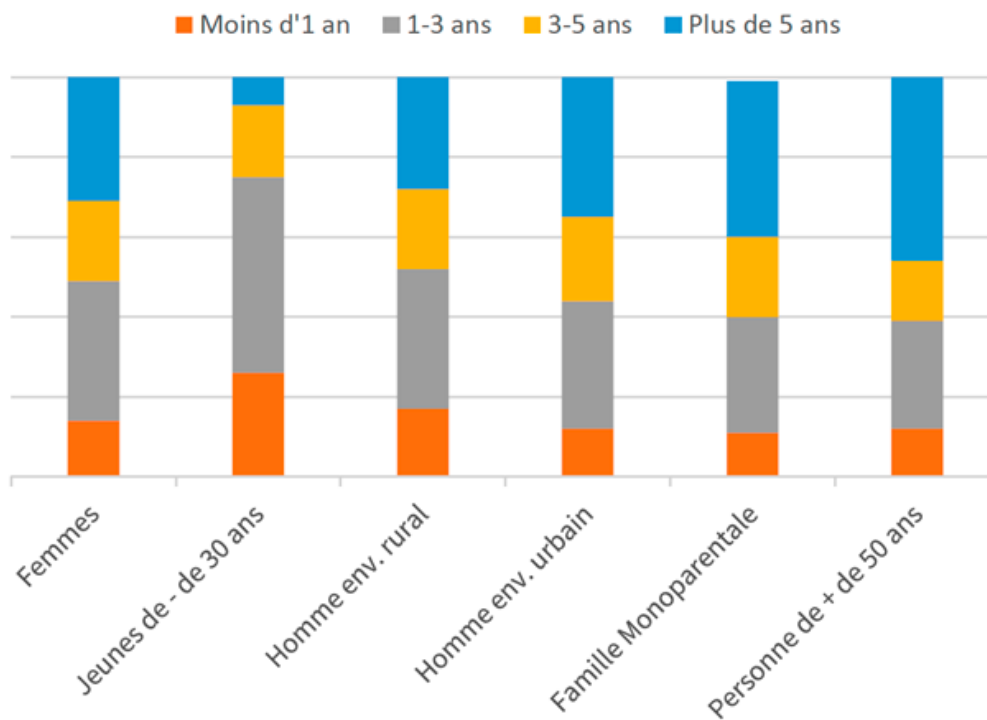
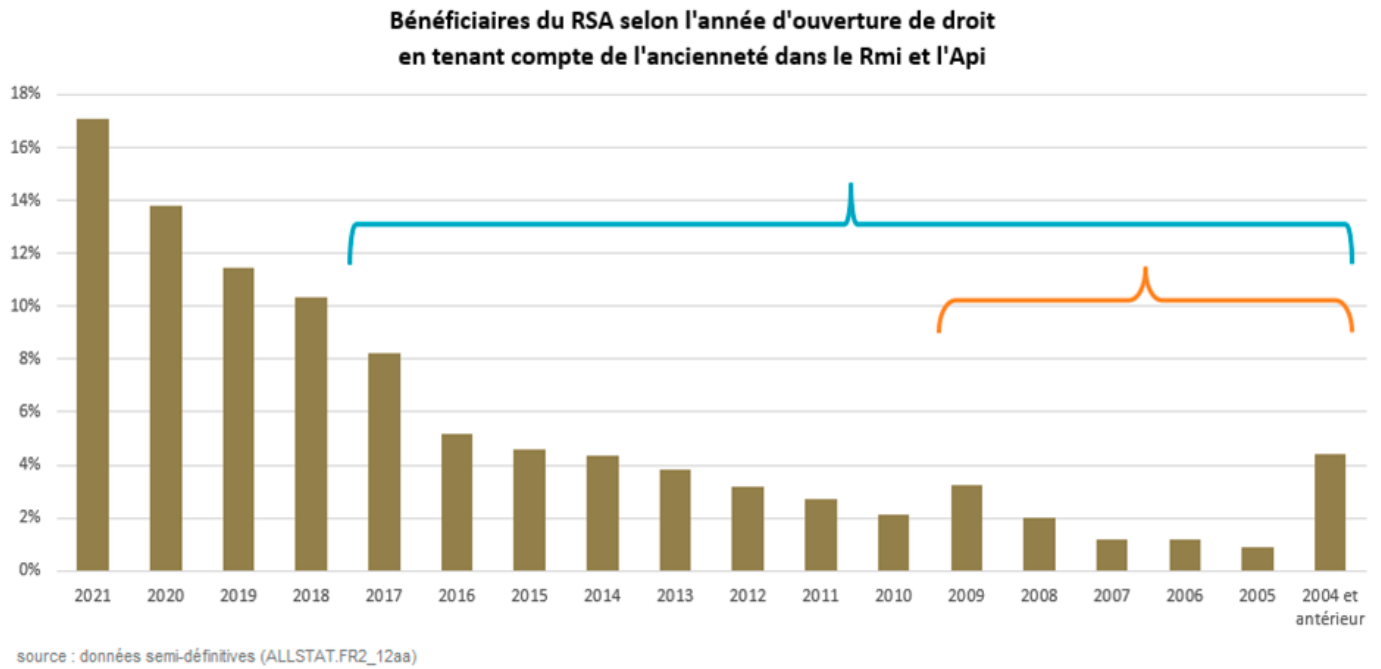
Répartition géographique

I- Les allocataires bénéficiaires du RSA (12/2021)

3,1% de la population morbihannaise est couverte par le RSA

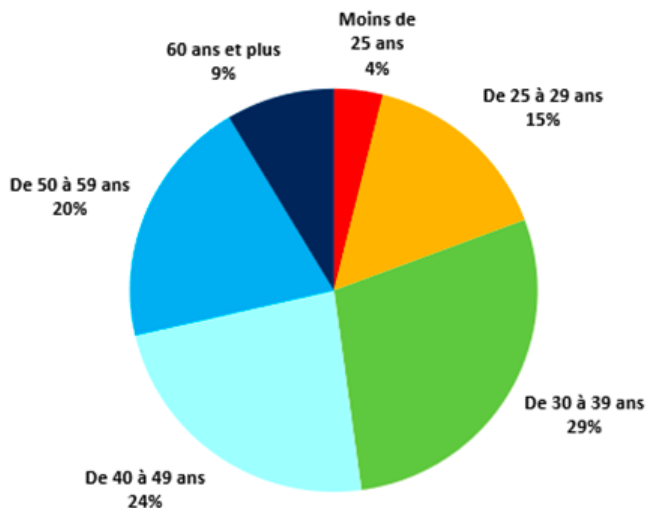


Ancienneté dans le dispositif



Source : données issues du SPIE – données 2020

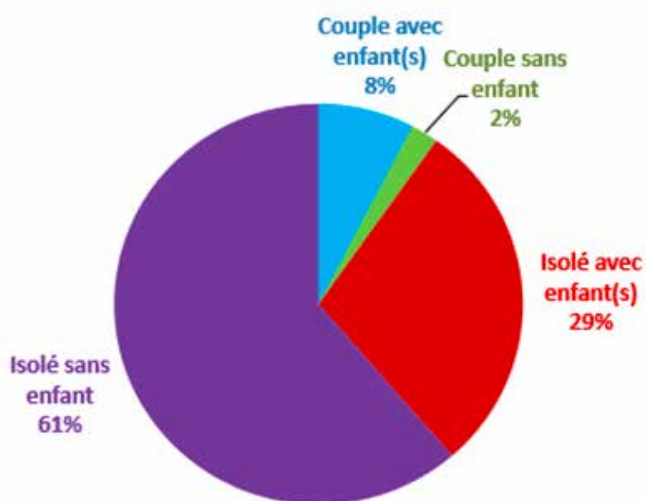
Tranches d'âges



source : données semi-définitives (ALLSTAT.FR2_12aa)

Les moins de 25 ans représentent 502 allocataires, soit 4% du public total : ils sont accompagnés par les missions locales. 44 % des allocataires du RSA (relevant de la CAF) ont entre 25 et 39 ans. Les 25 à 49 ans représentent 68% du public concerné. On note une nette augmentation du nombre de jeunes depuis 2020 et la crise sanitaire, qui semblent néanmoins bénéficier en 2022 des opportunités d'emploi. ¼ des allocataires ont plus de 50 ans.

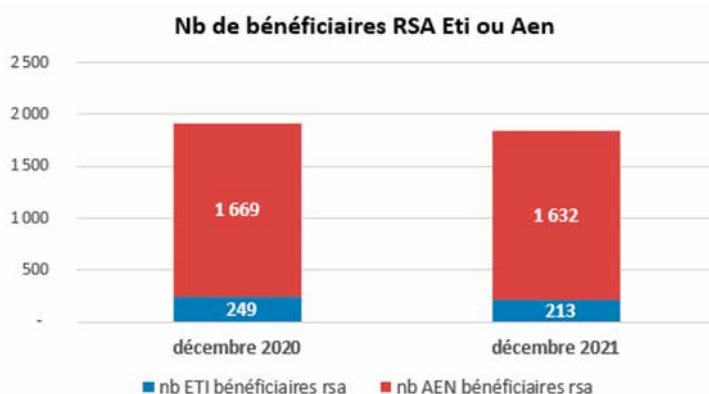
Situations familiales



source : données semi-définitives (ALLSTAT.FR2_12aa)

90% des allocataires du RSA sont des personnes seules (avec ou sans enfants). L'isolement ou la monoparentalité sont donc des facteurs majeurs de vulnérabilité face aux aléas. La majorité des personnes isolées sont des hommes (plus de 60%). 6 % des allocataires du RSA perçoivent un droit majoré lié à leur situation familiale (monoparentalité).

L'activité

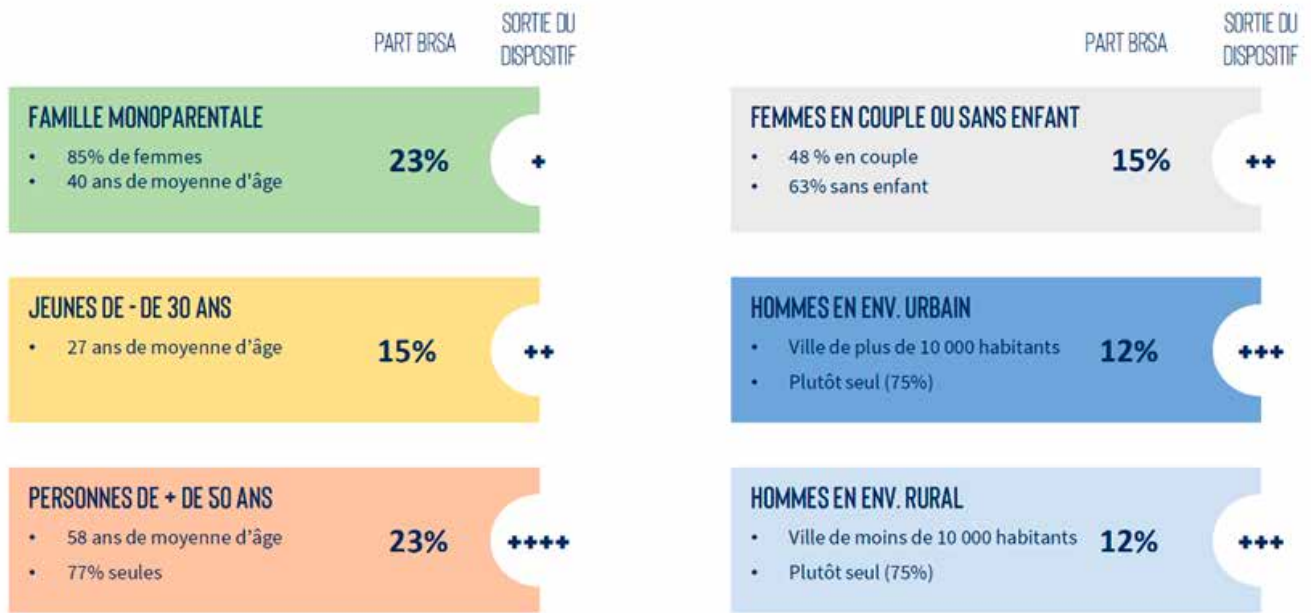


source : données semi-définitives (ALLSTAT.FR2_12aa)

14% des allocataires du RSA sont des employeurs travailleurs indépendants - ETI) ou des auto-entrepreneurs (Aen). 27% des allocataires cumulent RSA et prime d'activité.

Les trajectoires de sorties du dispositif du RSA

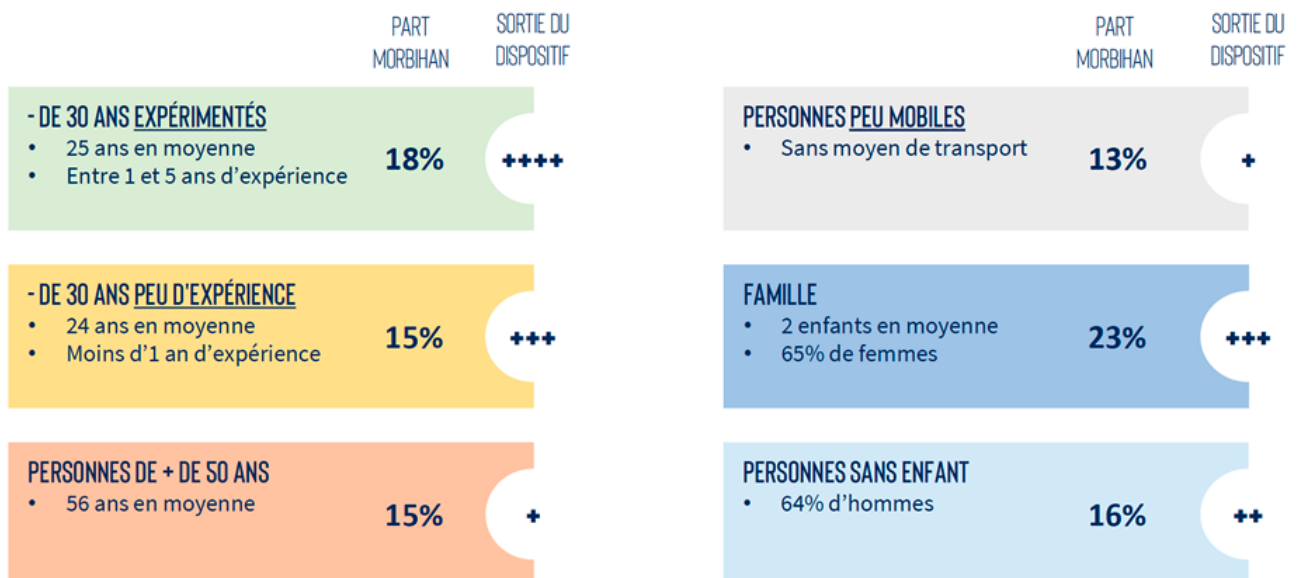
Pour l'ensemble des allocataires du RSA :



Chiffres de 2020 issus de l'étude sur les parcours d'insertion menée dans le cadre du Service Public de l'emploi et de l'Insertion

A noter : les sorties massives pour les personnes âgées de + de 50 ans sont principalement dues à l'ouverture des droits à la retraite.

Pour l'ensemble des allocataires du RSA inscrits à Pôle Emploi :



Concernant plus particulièrement les allocataires du RSA inscrits à Pôle Emploi, les résultats montrent que l'expérience professionnelle et la mobilité sont des atouts précieux dans le retour à l'emploi permettant la sortie du RSA.

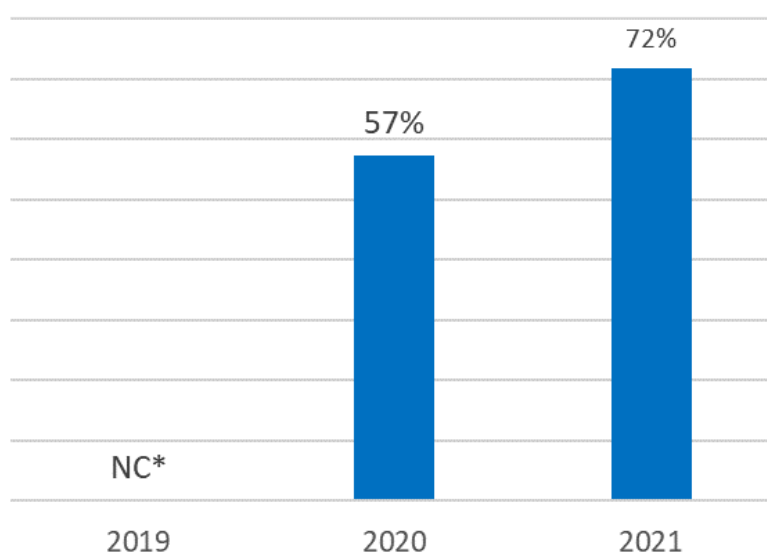
ANNEXE 2– Diagnostic de l'offre d'insertion (2019/2022)

89 actions conventionnées en 2021 représentant 4 036 places dont 3 064 dédiées aux allocataires du RSA (87 actions en 2020 ; 91 actions en 2019)

- 1 opération annulée en 2021 du fait d'un déficit d'orientation (non renouvelée en 2022)
- 2 actions ont pris fin au 30 juin 2021 à la demande des structures (BGE : émergence et AMISEP : location 2 roues)

Part d'atteinte des objectifs fixés aux structures

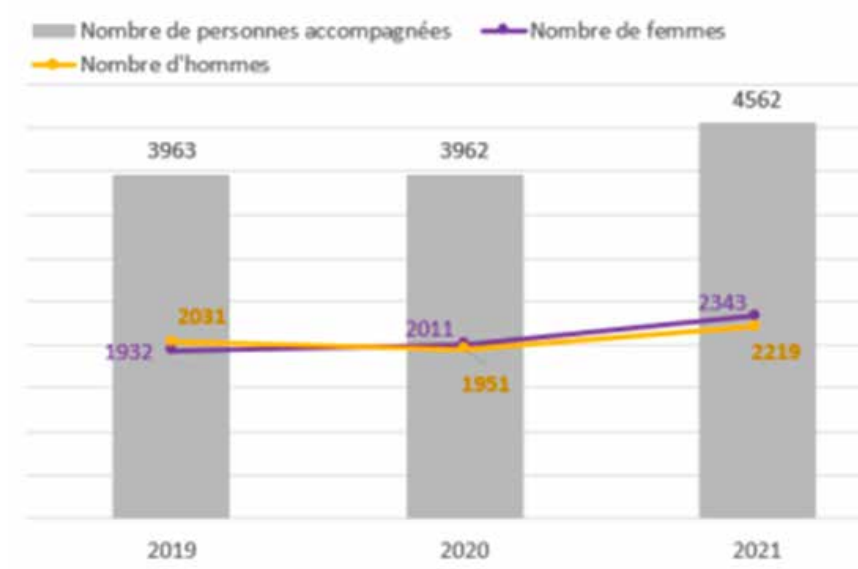
Chiffres clés



*NC = donnée non calculée en 2019. L'enquête annuelle a été revue suite à l'expérience 2019

Données sur les participants

4 562 personnes accompagnées en 2021 dont 3 167 allocataires du RSA, soit 69 % des personnes (66 % en 2020, 58 % en 2019)

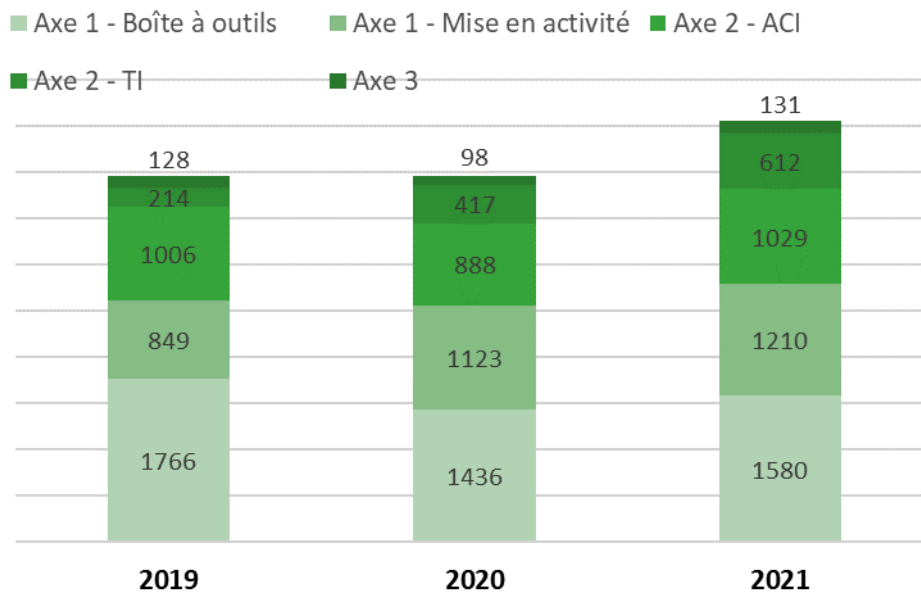


45% sont âgés entre 27 et 44 ans

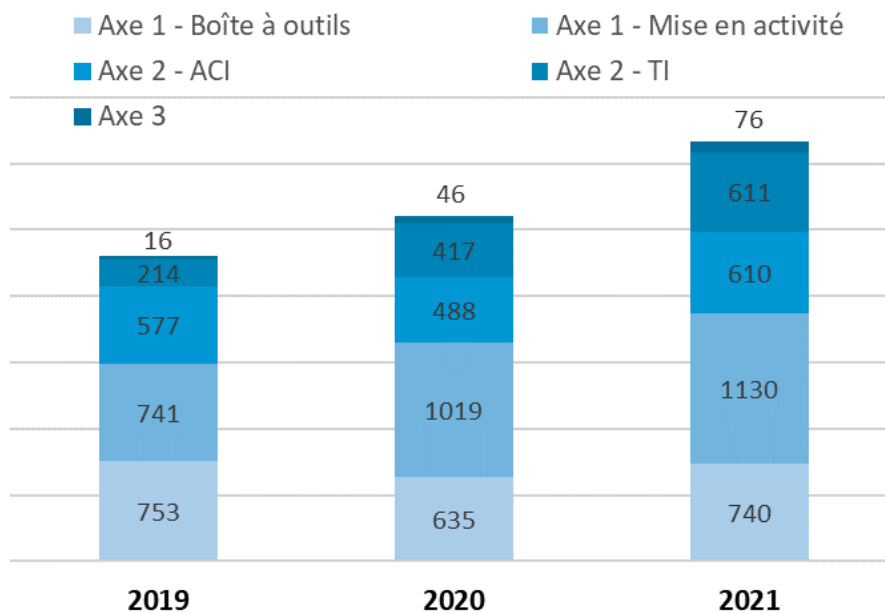
Pyramide des âges et niveau de formation (5*) identiques à 2020 et 2019

Les personnes accompagnées dans les actions

Nombre de personnes accompagnées par type d'action



Nombre d'allocataires du RSA par type d'action



	2021	2022
Nombre de places financées*	4 036	3 833
Dont pour les ArSa	3 064	2 804

* Sur une même place, plusieurs personnes peuvent être comptabilisées.

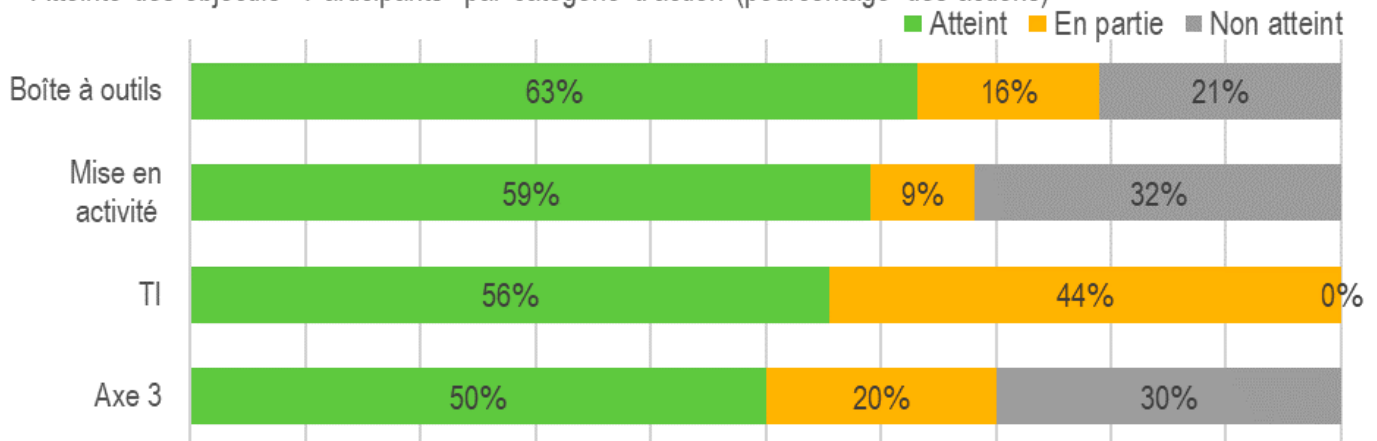
Moins de places ont été financées en 2022 car certaines actions relevant de la boîte à outils (émergence, location 2 roues, nouveau tremplin) se sont arrêtées en 2022, pas d'offres complémentaires pour les TI et moins d'actions sur l'axe 3.

Les personnes accompagnées dans les actions

Objectifs en termes de nombre de participants à atteindre (sans les ACI) (Données 2021) :

- 46 % des actions ont atteint leur objectif (taux de réussite supérieur à 99 %) contre 38 % en 2020 – Donnée non calculée en 2019
- 34 % des actions ont atteint leur objectif en partie (taux de réussite entre 50 et 98 %) contre 21 % en 2020 – Donnée non calculée en 2019

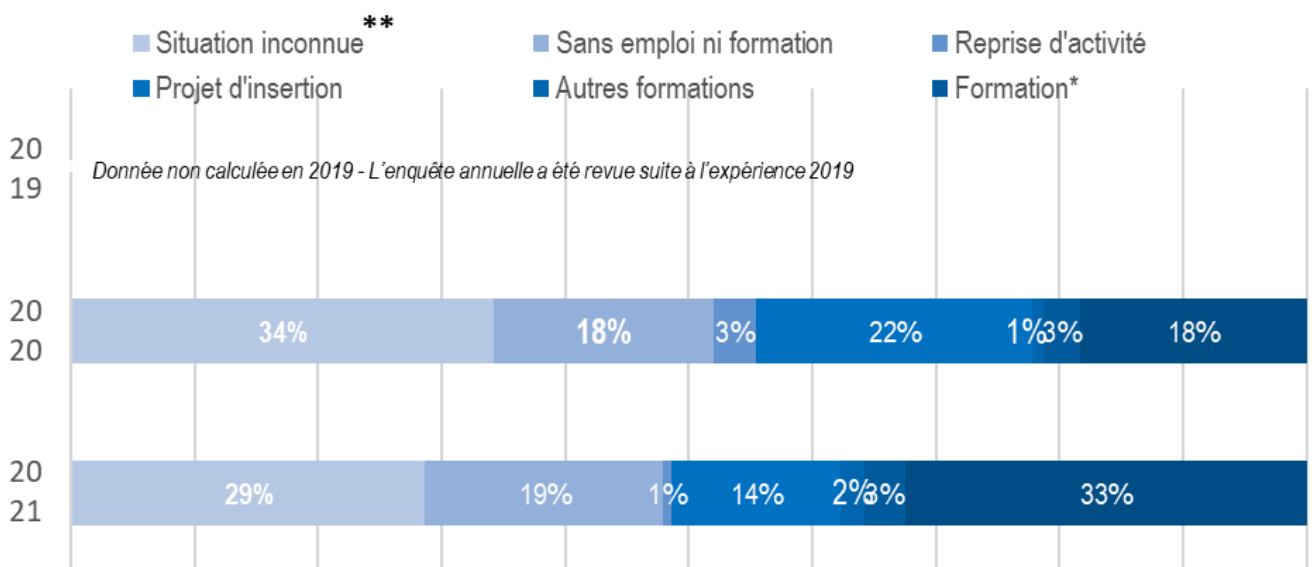
Atteinte des objectifs "Participants" par catégorie d'action (pourcentage des actions)



Définition :

Atteint = taux de réussite supérieur à 99 % - En partie = taux de réussite compris entre 50 et 98 % - Non atteint = taux de réussite inférieur à 50 %

Situation des personnes allocataires du RSA en sortie d'action



Formation* = formations en alternance, POEC ou AFPR, sanitaire et social ou Qualif emploi

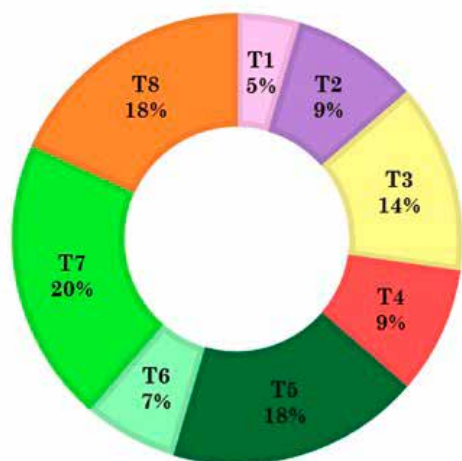
Situation inconnue** = ce taux important de situations inconnues s'explique par l'accompagnement réalisé sur les actions de la boîte à outil (actions où les sorties sont les plus importantes : 1418). En effet, sur ces actions, les prestataires interviennent ponctuellement auprès des personnes sur un problème particulier et n'ont pas connaissance de la suite du parcours des bénéficiaires.

Observations

La crise sanitaire 2021 n'a pas eu de réel impact ni sur le nombre de public suivi, ni sur les sorties positives qui sont du même ordre qu'en 2019 et 2020. On observe davantage de situations de familles monoparentales et la tendance 2020 d'une féminisation des publics se confirme. Les chiffres relatifs aux jeunes sont stables comparativement à 2019 et 2020. Des actions qui ont bénéficié à plus d'allocataires du RSA qu'en 2019 et 2020. Des chiffres en augmentation en 2021 à nuancer du fait de 9 mois d'activités uniquement en 2019 et la présence de la crise sanitaire en 2020.

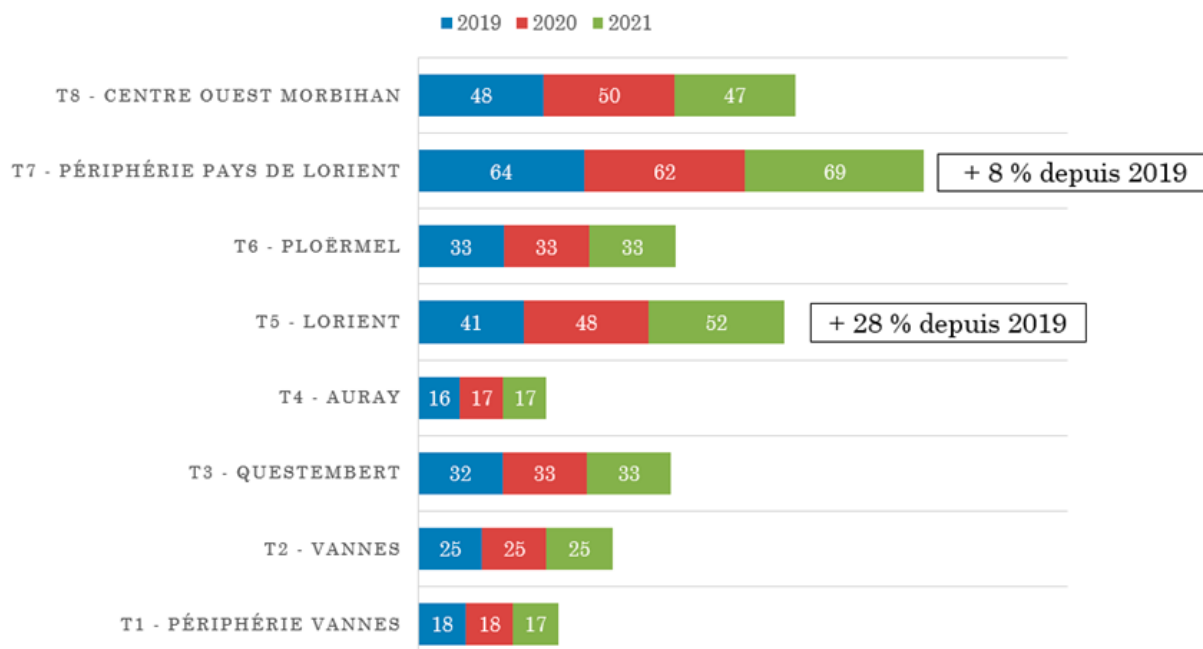
ANNEXE 3- Diagnostic des chantiers d'insertion – 2022

Répartition des 46 chantiers selon les territoires*



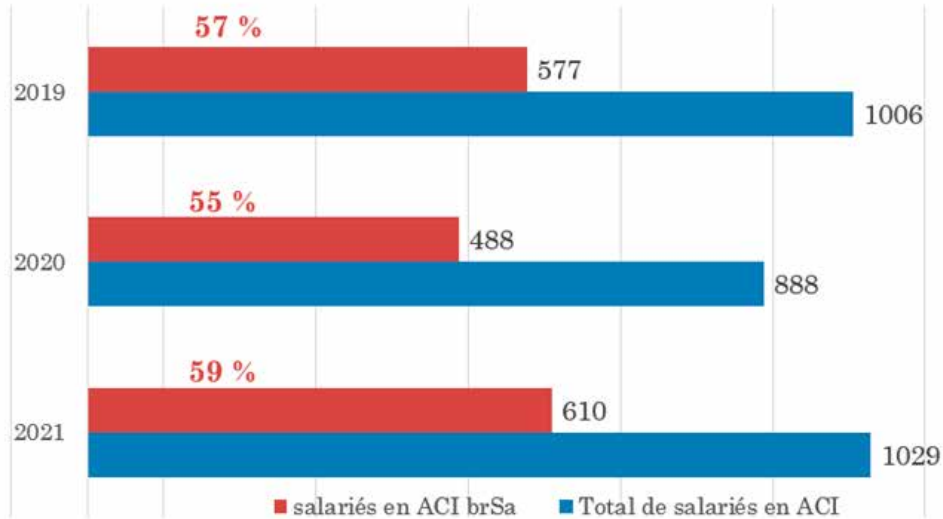
* Données CD 56

Evolution par territoire du nombre d'ETP conventionnés*



*Données CD 56

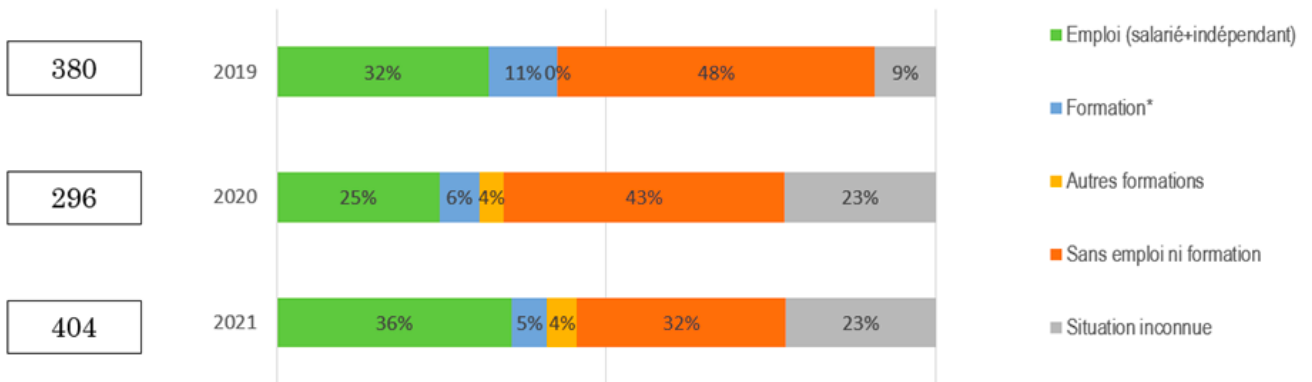
Nombre de salariés allocataires du RSA*



*Données CD 56

Devenir des allocataires RSA en sortie**

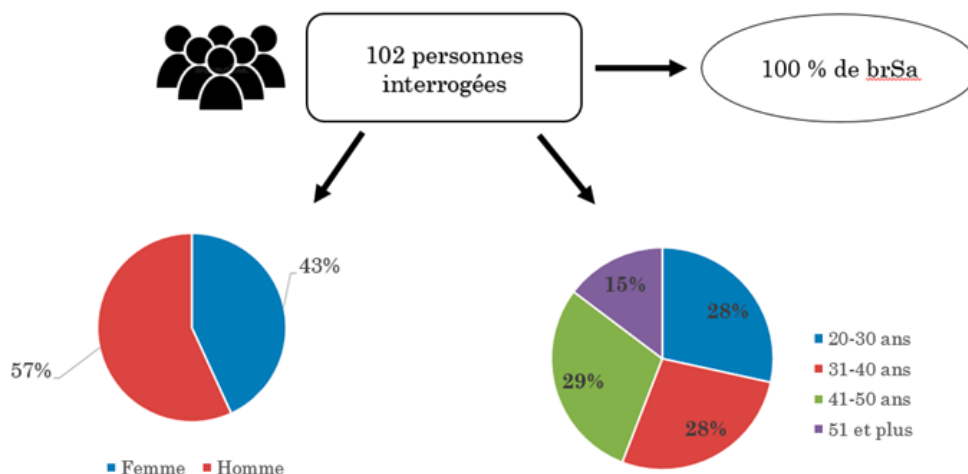
Total de brSa sortis



*Formations : formations en alternance, POEC ou AFPR, sanitaire et social ou Qualif emploi

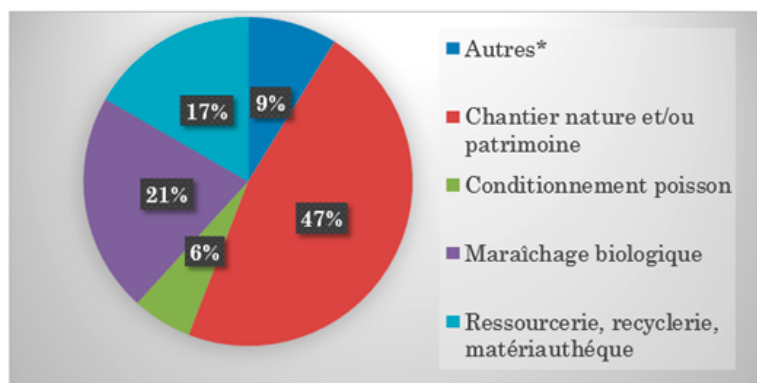
** Données CD 56

Des allocataires consultés*



*Enquête téléphonique décembre 2021-janvier 2022

Supports de chantier chez les répondants

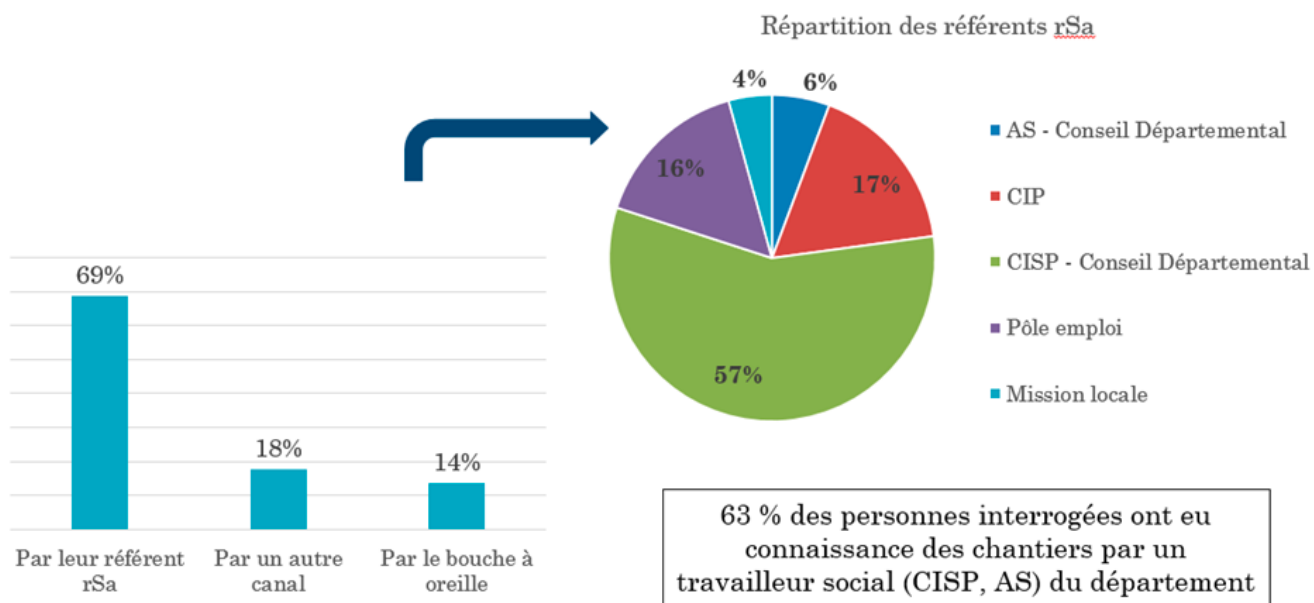


* poterie, logement solidaire, épicerie solidaire, traiteur, accès à la qualification

15 % des répondants (9 hommes et 6 femmes) auraient souhaité un autre support de chantier

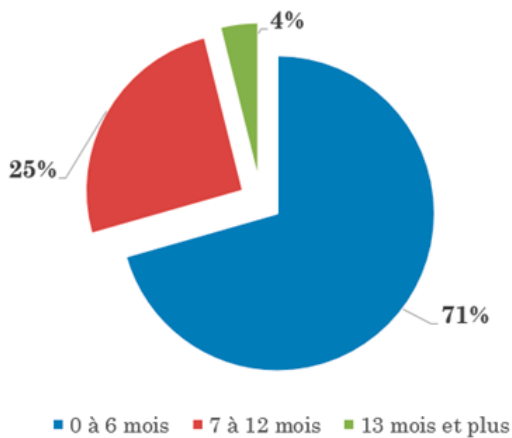
- Textile
- En lien avec la musique

Comment les personnes ont-elles eu connaissance des chantiers ?



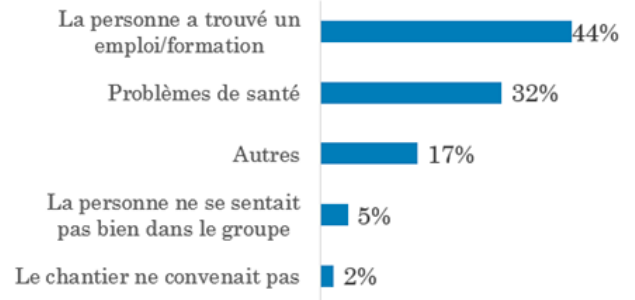
63 % des personnes interrogées ont eu connaissance des chantiers par un travailleur social (CISP, AS) du département

Durée d'accompagnement des salariés sur



40% des personnes interrogées n'ont pas été au terme de leur contrat (initial + renouvellement)

Les raisons de leur sortie anticipée



Niveau de satisfaction



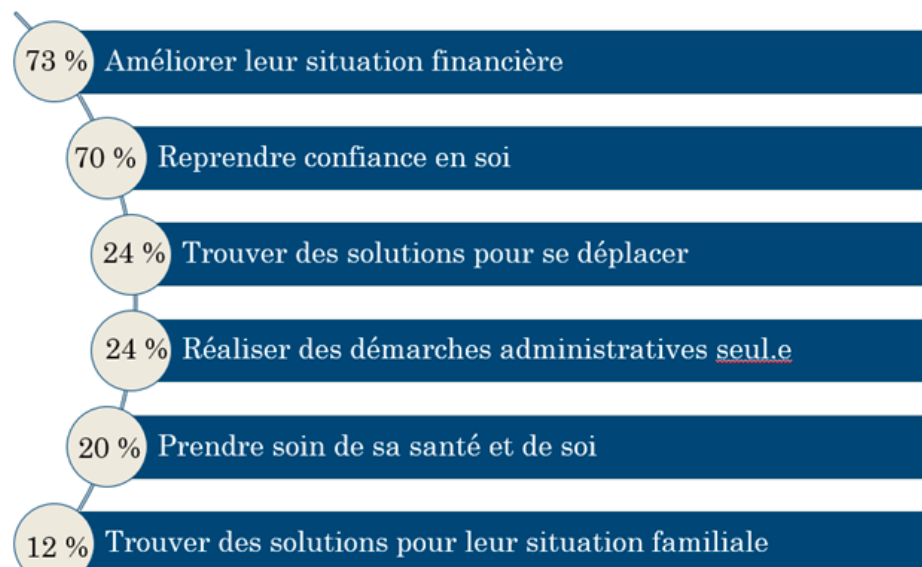
89 % des personnes ont déclaré être satisfaites de leur passage en chantier



11 % des personnes ont déclaré n'être pas satisfaites de leur passage en chantier

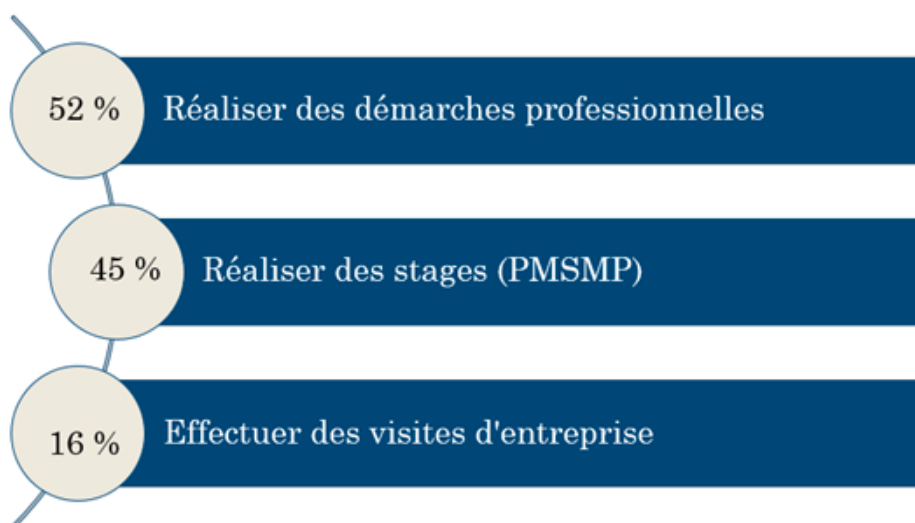
Les bénéfices de leur passage en chantier d'insertion

1) D'un point de vue personnel



Les bénéfices de leur passage en chantier d'insertion

2) D'un point de vue professionnel

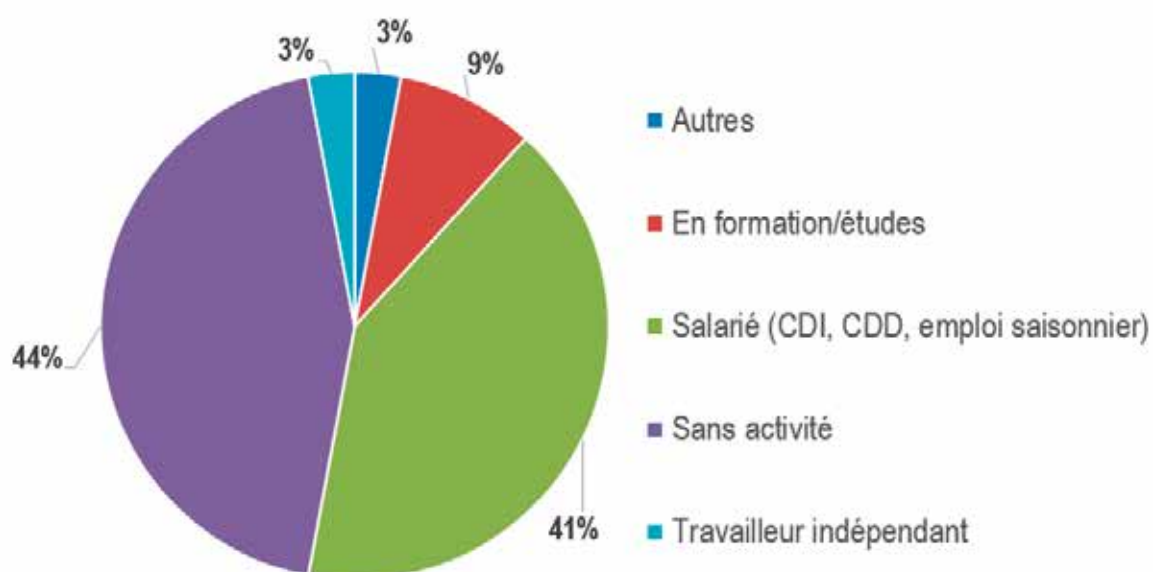


28% des personnes interrogées indiquent ne pas avoir trouvé de plus value en terme d'objectifs professionnels (même si on constate des apports sur d'autres aspects personnels)

A la sortie du chantier, les personnes ont

Intégrer une formation	Intégrer un emploi	Poursuivre leur projet professionnel
14%	37%	13%

Situation des personnes aujourd'hui (janvier 2022)

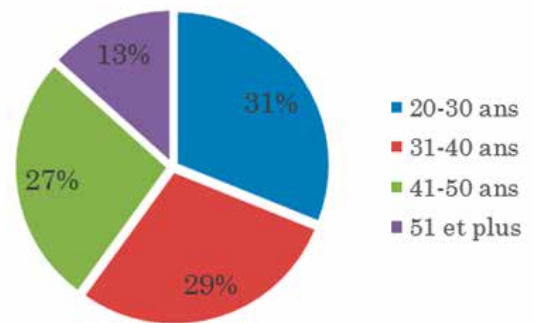


Le pourcentage de personnes en emploi est corrélé à celui attendu en sortie de chantier (40% de sortie emploi) .

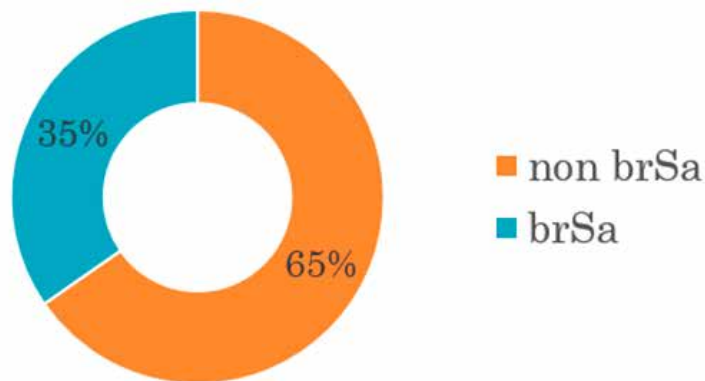
Qui sont les personnes sans activité ?

51 % des femmes

44 % résident sur le T5/T7



Les personnes interrogées sont-elles, aujourd’hui, sorties du dispositif RSA ?



Sur l’ensemble des personnes sorties des chantiers, 65% ne sont plus allocataires du RSA aujourd’hui. Ces personnes, si elles se retrouvent sans activité peuvent bénéficier d’une allocation d’Aide au retour à l’emploi (Pôle emploi) : de ce fait, elles sortent du dispositif RSA.